



CENTRE REGIONAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT
CENTRE COLLABORANT DE L'OMS

03 B.P. 7112 Ouagadougou 03
Burkina Faso tél : 36 62 10/11
fax : (226) 36 62 08
E.Mail : crepa@fasonet.bf
Site Web: www.oieau.fr/crepa

Comptes Bancaires :

CREPA Bailleurs : 1001 423 01 088
Mandat Divers: 1001 423 01 096
ECOBANK Siège Ouagadougou B.F

**ATELIER METHODOLOGIQUE DU PROJET DE RECHERCHE SUR LA GESTION
DURABLE DES BOUES DE VIDANGE DE LA VILLE DE OUAHIGOUYA**

Rapport général et Annexes

12-13 Juin 2003



RIF

RESEAU INTERNATIONAL DE FORMATION A LA GESTION DE L'EAU ET DES DECHETS
Etats membres: Bénin - Burkina - Cameroun - Centrafique - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée Bissau
Guinée - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo

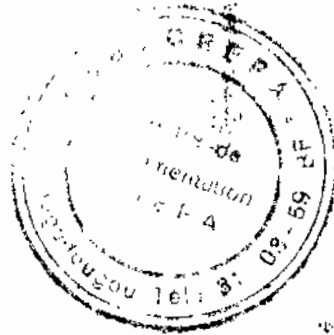


CENTRE REGIONAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT
CENTRE COLLABORANT DE L'OMS

03 B.P. 7112 Ouagadougou 03
Burkina Faso tél : 36 62 10/11
fax : (226) 36 62 08
E-Mail : crepa@fasonet.bf
Site Web www.oieau.fr/crepa

Comptes Bancaires

CREPA Bailleurs : 1001 423 01 088
Mandat Divers: 1001 423 01 096
ECOBANK Siège Ouagadougou B.F



**ATELIER METHODOLOGIQUE DU PROJET DE RECHERCHE SUR LA GESTION
DURABLE DES BOUES DE VIDANGE DE LA VILLE DE OUAHIGOUYA**

Rapport général et Annexes

12-13 Juin 2003



RESEAU INTERNATIONAL DE FORMATION A LA GESTION DE L'EAU ET DES DECHETS
Etats membres: Bénin - Burkina - Cameroun - Centrafrique - Congo - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée Bissau
Guinée - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo

RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER METHODOLOGIQUE DU PROJET DE RECHERCHE SUR LA GESTION DURABLE DES BOUES DE VIDANGE DE LA VILLE DE OUAHIGOUYA

Du 12 au 13 juin 2003, s'est tenu dans la salle de réunion de la Mairie de Ouahigouya, l'atelier méthodologique du projet de recherche sur la gestion durable des boues de vidange dans la ville de Ouahigouya. Cet atelier a réuni une soixantaine de participants, représentants des autorités provinciales et communales, des institutions de recherche, des services techniques de l'Etat, des ONG et associations (la liste nominative et exhaustive des participants est jointe en annexe).

Les temps forts qui ont marqué les deux jours de travaux se synthétisent comme suit :

- cérémonie d'ouverture ;
- présentation individuelle des participants ;
- désignation et installation du présidium ;
- présentation du programme et des objectifs de l'atelier ;
- présentation des exposés ;
- constitution et travaux de groupe ;
- présentation et synthèse des résultats des travaux de groupes
- recommandations de l'atelier
- clôture.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER

Elle a été marquée par les interventions du Directeur Général du CREPA et du Maire de Ouahigouya.

- discours du Directeur Général du CREPA

Au cours de son intervention, Mr Cheick Tidiane TANDIA, Directeur Général du CREPA a tout d'abord exprimé en son nom personnel et au nom des organes dirigeants du réseau CREPA, les remerciements à tous les participants à l'atelier. Il a saisi cette occasion pour remercier et saluer le Maire, l'ensemble de son équipe et toutes les bonnes volontés pour leur engagement et les actions louables qu'ils entreprennent pour le développement de la commune de Ouahigouya. Il a ensuite présenté les objectifs et les activités du CREPA qui ambitionne de devenir un véritable centre de ressources en matière de recherche-action, d'information, communication et de renforcement des capacités dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Mr TANDIA a longuement insisté sur l'appui que son institution apporte aux municipalités dans la gestion des eaux usées, des excréta, des eaux pluviales et déchets solides à travers la mise en œuvre du programme d'appui aux collectivités locales (PACOL) dans les pays de la sous-région. Il a fait un rappel de la justification et des objectifs du projet de recherche sur la gestion des boues de vidange de Ouahigouya, les raisons qui justifient le choix de Ouahigouya pour l'expérimentation dudit projet. Avant de terminer son discours, Mr TANDIA a tenu à remercier les autorités municipales pour leur esprit d'ouverture, leur réceptivité et leur disponibilité, ainsi que les partenaires financiers notamment le Bureau de Coopération Suisse et l'Agence Suédoise de la Coopération pour le Développement International pour leur soutien constant au

réseau CREPA. Il a souhaité aux participants un plein succès à leurs travaux. (L'intégralité du discours est jointe en annexe).

- *discours d'ouverture du Maire de Ouahigouya*

Mr Issa Joseph DIALLO en sa qualité de Maire de Ouahigouya a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a ensuite remercié le CREPA et en particulier son Directeur Général pour le nouveau partenariat entre les deux institutions. Il a indiqué que le présent atelier constitue un jalon important au regard de la complexité et de l'acuité de la problématique que le projet se propose de résoudre. Il a salué la démarche participative proposée par le CREPA pour sa mise en œuvre. Mr le Maire a renouvelé la volonté et la disponibilité de son institution à ne ménager aucun effort pour soutenir le projet ; il a exhorté les partenaires financiers surtout la Coopération Suisse à s'impliquer davantage dans le secteur de l'assainissement qui revêt une dimension importante au niveau de sa commune. Avant de déclarer ouvert l'atelier, Mr le Maire a souhaité un bon séjour aux participants à Ouahigouya et plein succès à leurs travaux.

2. PRESENTATION INDIVIDUELLE DES PARTICIPANTS

Chaque participant a décliné son identité, sa profession, ses responsabilités, la structure d'origine et formulé ses attentes par rapport à l'atelier. Toutes les structures invitées ont été représentées à l'atelier.

3. DESIGNATION ET INSTALLATION DU PRESIDUM

Pour assurer le bon déroulement des travaux de l'atelier, le présent présidium a été proposé et installé :

- Président : Mr OUEDRAOGO Simplicie, 1^{er} Adjoint du Maire
- Rapporteurs généraux : MM Cheikh DIOP et Halidou KOANDA (CREPA) et Abdrahmane DEMBELE (groupe ETSHER-EIER)

4. PRESENTATION DU PROGRAMME ET DES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Les termes de référence qui définissent les objectifs et le programme de l'atelier ont été présentés et adoptés par les participants. Ces termes de référence sont articulés autour des points suivants :

- le contexte et la justification de l'atelier ;
- la méthodologie de mise en œuvre du projet pilote ;
- les aspects clés à aborder au cours du processus de recherche ;
- les objectifs de l'atelier ;
- le programme et la méthodologie des travaux de l'atelier.

Les termes de référence sont joints en annexe.

5. PRESENTATION DES EXPOSES ET DISCUSSIONS

Toutes les communications programmées ont été présentées et ont retenu l'attention des participants ; les questions ont surtout porté sur le plan stratégique d'assainissement des eaux usées et excréta et les taxes d'assainissement perçues par l'ONEA. Les exposés suivants ont été présentés :

- Exposé de la Mairie sur la gestion de l'assainissement dans la commune de Ouahigouya, présenté par Mr Issiaka OUEDRAOGO
- Exposé sur les activités de l'EPCD en matière d'assainissement dans la commune de Ouahigouya, présenté par Mr Edmond KABORE
- Exposé sur l'expérience de l'association ECLA en matière d'assainissement au niveau de Ouahigouya, présenté conjointement par Mesdames Fatimata KEITA et Rosalie SAWADOGO
- Exposé sur la promotion de l'assainissement par le développement de la demande, présenté par Mr Arba Jules OUEDRAOGO
- Exposé sur la situation de la gestion des boues de vidange en Afrique subsaharienne et programme de recherche du CREPA, par Amah KLUTSE
- Exposé sur l'état des lieux de la gestion des boues de vidange dans la commune de Ouahigouya et articulation du plan de thèse, présenté par Mr Halidou KÖANDA.

Communication de la Mairie de Ouahigouya

La Mairie a présenté l'organisation qu'elle a mise en place pour la gestion de l'assainissement dans la commune. Elle a un service chargé de la Voirie, une cellule chargée de l'assainissement. Trois commissions ont été mises en place par le conseil municipal : la commission communale d'assainissement, la commission de réflexion sur l'assainissement et une commission d'assainissement dans chaque secteur. Une structure autonome sur le plan financier et opérationnel (EPCD) gère aussi des programmes d'assainissement pour le compte de la Mairie.

Les difficultés rencontrées par la Mairie sont : (i) l'insuffisance de prise de conscience des populations ; (ii) l'insuffisance de moyens financiers (budget annuel de la commune : 150 millions fcfa) ; (iii) le manque de stratégie cohérente et stable en matière d'assainissement.

Les perspectives de la Mairie sont essentiellement :

- les activités de l'EPCD et d'autres partenaires locaux ;
- le projet de Plan stratégique d'assainissement des eaux usées et excréta de la commune de Ouahigouya, initié par l'ONEA ;
- le projet de gestion des boues de vidange initié par le CREPA.

Communication de l'EPCD

L'EPCD (Etablissement Public Communal pour le Développement) est un établissement public à caractère administratif créé en 1992 pour accompagner la commune de Ouahigouya dans la mise en œuvre du programme de développement des dix villes moyennes du Burkina Faso. Il se positionne comme le maître d'ouvrage délégué devant réaliser pour le compte de la commune l'ensemble des infrastructures et activités retenues pour promouvoir le développement de la ville de Ouahigouya.

Dans le secteur de l'assainissement, l'EPCD a mené quelques études relatives au comportement des populations et la faisabilité d'un plan stratégique d'assainissement de la ville. Ces études ont permis l'éclosion de structures associatives (STEENBOK, ECLA) actives dans la collecte et l'évacuation des déchets solides ménagers. Le CREPA a été un partenaire technique de l'EPCD dans la mise en œuvre de projets pilotes de construction de latrines et la formation des animateurs pour la sensibilisation des populations. L'EPCD est étroitement impliqué (membre du comité de projet) dans l'élaboration du Plan stratégique d'assainissement des eaux usées et excréta de la ville de Ouahigouya.

Communication de l'association ECLA

L'association Etre Comme Les Autres (ECLA) a été créée en 1991 par un groupe de 15 personnes pour faciliter l'insertion des jeunes chômeurs, des handicapés et autres personnes marginalisées de la ville de Ouahigouya. ECLA compte de nos jours 14 entreprises d'insertion (banque, officine pharmaceutique, taxis, centre d'hébergement et de formation, infirmerie, etc.) où travaillent 350 personnes dont 120 handicapés physiques et une majorité de femmes. En mai 2003, ECLA a créé en son sein une association autonome (NEERE) qui est une société de Nettoyage, d'Entretien, d'Embellissement et de Reboisement.

Les résultats significatifs de ECLA dans le domaine de l'assainissement sont entre autre :

- Mise en place d'une équipe de 33 collecteurs dont 17 femmes
- Equipement en 33 charrettes pour la collecte quotidienne des déchets
- 2.700 fûts poubelles déposées et fonctionnelles pour 20.000 tonnes de déchets solides collectés
- 15 fûts de 220 litres déposés dans 15 restaurants pour l'enlèvement des eaux usées
- Elaboration d'outils de communication sociale fonctionnels (théâtres forum, sketch, spots publicitaires, chansons, etc.)
- une équipe de 12 personnes formées et recyclées sur les approches participatives
- 90 à 95% de recouvrement des redevances poubelles auprès des abonnés
- 46 emplois créés

NEERE se fixe pour objectifs de poursuivre ses activités de sensibilisation, doter tous les ménages de la ville en poubelles, travailler en synergie avec la Mairie et l'EPCD, étendre les activités dans d'autres localités, acquérir un terrain pour construire un atelier de compostage et produire du compost en quantité et de bonne qualité.

NEERE a bénéficié de l'appui du CREPA pour la formation des animateurs et animatrices en méthodes participatives (SARAR, MARP, etc.) et la formation des maçons pour la construction de latrines.

Communication de l'ONEA

Dans sa présentation, le Directeur de l'Assainissement a mis l'accent sur les missions de l'ONEA, la promotion de l'assainissement par l'ONEA, le mode de financement des actions et les leçons apprises du Plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou.

L'ONEA est une société d'Etat présente dans 36 villes du Burkina Faso ; il est chargé de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement dans les centres urbains et semi urbains (plus de 10.000 habitants). En matière d'assainissement, l'ONEA a pour mission de créer, promouvoir, améliorer et gérer les installations d'assainissement collectifs, individuels ou autonomes. Depuis 1990, l'ONEA a élaboré deux plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et excréta au profit des deux principales villes du pays (Ouagadougou et Bobo Dioulasso). Ces plans sont basés sur le choix d'une gamme de technologies appropriées compatibles avec les moyens financiers et le savoir faire local, des mécanismes de financement assez souples et l'implication de tous les acteurs opérationnels. Pour le plan stratégique à mettre en place pour la ville de Ouahigouya, l'ONEA a signé un protocole d'accord avec la commune et une cellule est déjà mise en place pour entamer les premières réflexions. Le Directeur de l'assainissement a souligné la nécessité de synergie de moyens et d'actions entre les acteurs, notamment le CREPA, la commune et l'ONEA pour la conduite des deux projets complémentaires dans la ville de Ouahigouya.

Communication de Dr Amah KLUTSE du CREPA

Dr Amah KLUTSE a présenté les programmes de recherche du CREPA et particulièrement celui relatif à la gestion des boues de vidange.

Pour la phase IV du programme de recherche, le CREPA s'est fixé pour objectifs d'exécuter des projets de démonstration dans les zones rurales périurbaines et urbaines de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces projets doivent servir de base pour la recherche-action dont les résultats permettent la vulgarisation des mécanismes financiers alternatifs en articulation avec les technologies appropriées, les approches participatives et le cadre institutionnel afin d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées.

Des recherches sur les boues de vidange sont en cours dans trois pays (Bénin, Côte d'Ivoire et Sénégal) sur les aspects institutionnels et juridiques, traitement et valorisation. Les premiers résultats sont encourageants et le projet de Ouahigouya devrait bénéficier des leçons et enseignements tirés des expériences des autres pays.

Les atouts de projet pour la ville de Ouahigouya sont :

- cas unique prenant en compte toute la filière ;
- maillon indissociable du plan stratégique d'assainissement des eaux usées et excréta de la ville ;
- mise à disposition d'outils d'aide à la décision ;
- promotion du secteur privé et du mouvement associatif ;
- amélioration du cadre de vie et
- génération de revenus pour certaines catégories d'acteurs.

Communication de Mr KOANDA Halidou, Docteurant CREPA/EIER/EPFL

Mr Halidou KOANDA a présenté les résultats de l'étude d'état des lieux préliminaire de la gestion des boues de vidange dans la ville de Ouahigouya ; il a précisé le lien entre le projet de Ouahigouya et la thèse qu'il prépare sur la problématique des boues de vidange.

Cette étude d'état des lieux a été réalisée avec l'appui d'un étudiant du Groupe des écoles ETSHER-EIER de Ouagadougou qui sont partenaires dans les recherches du CREPA ; les premiers constats que l'on peut faire sont les suivants :

- Sur le plan institutionnel et juridique, les acteurs de la gestion des boues de vidange dans la ville sont essentiellement : la Mairie (propriétaire d'un camion vidangeur), le gérant du camion vidangeur de la mairie (gestion du camion confiée à ce particulier), les vidangeurs manuels, les agriculteurs qui se font livrer souvent des boues dans leurs exploitations agricoles, et les ménages qui sont les principaux producteurs de boues dans la ville. Il n'existe pas de relations formelles entre les différents acteurs ; il n'existe pas non plus de réglementations communales sur les boues de vidange (lieux de dépotage surtout).
- Sur le plan technique et technologique, les boues ne font pas l'objet de traitement avant rejet dans le milieu naturel ; ces rejets sont laissés à la seule initiative des vidangeurs sans mesures de précaution pour protéger la santé des opérateurs et des populations (travail à mains nues et sans protection, déversements dans les cours, rues et caniveaux et site de décharges de déchets solides).
- On note des formes de valorisation informelle et risquée des boues de vidange : déversement de boues fraîches dans les champs et jardins maraîchers. Ces pratiques peuvent présenter des risques sur les agriculteurs et les populations consommant des produits crus (tomates, choux, carottes, etc.). Sur le plan financier, les flux restent à établir en collaboration avec les acteurs directs de la filière.

Des études spécifiques plus fines sont envisagées pour enrichir l'état des lieux et préparer les différents scénarii institutionnels et juridiques, financiers économiques, techniques et technologiques. La participation et la collaboration étroite des acteurs seront recommandées pour la finalisation de ces études.

Le projet de thèse est conçu pour couvrir l'ensemble de la filière et des axes de recherche du CREPA dans les pays de la sous-région. Les différents scénarios qui seront élaborés sur le plan sous-régional seront testés et validés sur la commune de Ouahigouya ; ville retenue sur la base des relations qu'elle entretient avec le CREPA et la coopération Suisse, ainsi que le dynamisme du mouvement associatif.

Les différents exposés ont été suivis de questions d'éclaircissement et d'échange ; l'intégralité des présentations est fournie en annexe.

6. CONSTITUTION ET TRAVAUX DE GROUPES

Trois groupes composés d'environ une vingtaine de personnes ont été constitués pour réfléchir sur les trois problématiques définies dans les termes de référence de l'atelier.

THEME 1 : Aspects institutionnels, juridiques et réglementaires

Termes de référence

Les aspects institutionnels, juridiques et réglementaires constituent des éléments déterminants pour la viabilité du projet ; à cet effet les membres du groupe a eu à :

- Identifier et inventorier toutes les structures devant intervenir dans la gestion l'assainissement et en particulier des boues de vidange à Ouahigouya
- Définir sommairement quels peuvent être les rôles (cahier des charges) de chaque acteur

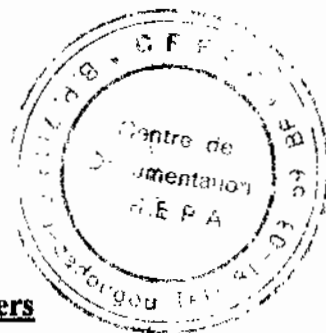
- Proposer les membres du groupe de concertation et préciser les rôles et attributions qui leur seront dévolus (organisation, fonctionnement, moyens)
- Relever les éléments devant constituer le mécanisme juridique à mettre en place au niveau local (textes spécifiques, délibérations et arrêtés municipaux et provinciaux), ainsi que les conditions d'application des ces textes
- Proposer un chronogramme des actions à entreprendre pour l'année 2003

Modérateur du Groupe

- Mairie : BANWORO Anatole, Secrétaire Général de la Mairie

Rapporteurs du Groupe

- CREPA : Amah KLUTSE



THEME 2 : Aspects organisationnels, socioculturels et financiers

Termes de référence

La prise en compte des aspects organisationnels, socioculturels et financiers, appuyée par une stratégie d'IEC est déterminante pour le changement des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. Le groupe 2 a au regard des résultats de l'étude d'état des lieux réfléchi sur :

- L'implication des parties prenantes dans la gestion du projet
- L'adéquation entre les tarifs de vidange et la capacité de payer des ménages, statut des opérateurs de vidange, facilités et contraintes administratives)
- La rentabilité des activités de vidange et de valorisation des boues
- Mode de gestion et de suivi de la station de traitement (conditions de dépotage des boues, rôle et responsabilité du gérant)
- Formes de participation au financement des investissements et charges de fonctionnement de la station (municipale, communautaire, autres institutions)
- Taxe d'assainissement (modalités de fixation, contribution à la gestion des boues de vidange, mécanismes de gestion des taxes)

Modérateur du Groupe

- EPCD Ouahigouya: Mr Edmond KABORE

Rapporteurs du Groupe

- CREPA : KOANDA Halidou et Cheikh DIOP

THEME 3 : Aspects techniques, environnementaux et valorisation des boues

Termes de référence

Le groupe 3 a réfléchi sur les technologies les plus appropriées qui prennent en compte la dimension environnementale et sanitaire et qui favorisent la réutilisation des sous-produits et effluents de traitement des boues de vidange.

A cet effet, il est important que l'ensemble des étapes de la filière ait été discuté :

- Choix, conception et construction des ouvrages de stockage des matières fécales
- Choix des technologies de vidange et transport des boues
- Conditions de réalisation d'une station de traitement (terrains pour la construction, technologie)
- Réduction des risques et impacts sanitaires et environnementaux
- Systèmes de valorisation (compostage avec les déchets solides, irrigation avec les effluents liquides, production de biogaz, etc.)

Modérateur du groupe

- ETSHER/EIER : Mr Moussa OUEDRAOGO

Rapporteur du groupe

- ETSHER/EIER : Mr Abdourahmane DEMBELE

7. PRESENTATION, AMENDEMENTS ET ADOPTION DES RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE

Les trois groupes ont présenté en plénière les résultats de leurs travaux qui ont été amendés et adoptés (l'intégralité des rapports de chaque groupe est jointe en annexe).

Synthèse des travaux du groupe n°1

Les acteurs de la filière ont été identifiés et regroupés en quatre catégories : les acteurs de terrain, les acteurs en charge de la réglementation, les acteurs participant au financement et les acteurs de défense des droits et intérêts. Un groupe de concertation a été aussi proposé pour permettre aux acteurs de la filière de suivre au mieux le projet et participer à l'élaboration et la mise en œuvre des scénarii de gestion. Un chronogramme des actions à entreprendre en 2003 a été proposé et des recommandations ont été faites.

Synthèse des travaux du groupe n°2

Les rôles et responsabilités de chaque acteur de la filière ont été définis et les propositions organisationnelles rejoignent celles du groupe précédent. Sur les aspects financiers, des scénarios ont été discutés et des études financières et économiques très fines ont été recommandées pour mieux éclairer les acteurs de la filière et favoriser la participation de chacun d'eux au financement des interventions.

Synthèse des travaux du groupe n°3

Des options technologiques relatives aux ouvrages d'assainissement autonome, équipements de vidange et transport des boues ont été inventoriées. La disponibilité de terrain pour l'implantation et la construction d'une station de traitement semble ne pas poser de problèmes.

8. INTERVENTION DU REPRESENTANT DU BUREAU DE LA COOPERATION SUISSE

Monsieur Alfred ZONGO a pris la parole au nom du BUCO pour féliciter le CREPA pour ses actions qu'il entreprend avec la Mairie de Ouahigouya en collaboration avec l'EPCD. Il a encouragé le CREPA à poursuivre ses interventions et a renouvelé la disponibilité du BUCO à soutenir la mise en oeuvre du projet de recherche sur la gestion des boues de vidange dans la commune de Ouahigouya.

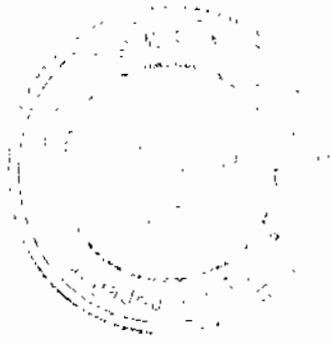
9. RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Aux termes des deux jours de travaux qui se sont déroulés dans un environnement convivial, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- ☛ **créer un cadre local de concertation entre les différents acteurs de l'assainissement pour harmoniser leurs approches ;**
- ☛ **doter de moyens nécessaires le cadre de concertation pour assurer son fonctionnement ;**
- ☛ **assurer un meilleur suivi des actions du projet, leur contrôle par la mise en place d'un mécanisme de financement endogène ;**
- ☛ **assurer le renforcement des capacités des intervenants (Collectivités locales, opérateurs indépendants, etc.) ;**
- ☛ **accorder un statut juridique de société d'intérêt public aux opérateurs privés, notamment les vidangeurs ;**
- ☛ **conduire un programme d'IEC approprié visant à informer les populations sur le contenu des textes, faire appliquer et respecter les normes de rejets relatives aux eaux usées et boues de vidange ;**
- ☛ **réfléchir sur une forme de synergie de moyens et d'actions entre le projet de gestion de boues de vidange et l'élaboration du plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouahigouya ;**
- ☛ **élaborer des textes qui réglementent la gestion des boues de vidange (stockage, collecte, transport, traitement, valorisation) et les faire appliquer au niveau communal ;**
- ☛ **tester les latrines ECOSAN comme technologie dans le cadre du plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouahigouya.**

10. CLÔTURE

Après la présentation en plénière du rapport général de l'atelier et l'intervention du représentant du Directeur Général du CREPA, le représentant du Maire de la Commune de Ouahigouya a clos les travaux de l'atelier.



LETTRE D'INVITATION

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE

PROVINCE DU YATENGA

COMMUNE DE OUAHIGOUYA

Ouahigouya, le 02 Juin 2003

N° 2003 0 0 0 2 7 3 /CO/OHG/CAB.

LE MAIRE

Président du Conseil Municipal



A

Monsieur

.....
.....

OBJET : *Atelier méthodologique du projet
de gestion des boues de vidange
dans la ville de Ouahigouya.*

Monsieur,

Dans le cadre du partenariat entre la Commune de Ouahigouya et le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA), un projet d'appui à la gestion des boues de vidange a été identifié.

Pour assurer une bonne participation de tous les acteurs concernés par cette problématique, un atelier méthodologique sera organisé les 12 et 13 Juin 2003 dans la salle de réunion de la Mairie.

En tant qu'acteur clé et partenaire de la Commune dans le domaine de l'assainissement et activités connexes, votre participation contribuera à enrichir les réflexions et conclusions des travaux de l'atelier.

Tout en comptant sur votre bonne collaboration, veuillez recevoir, **Monsieur,** mes salutations cordiales.



Joseph DIALLO

Officier de l'Ordre National

Chevalier de l'Ordre du Mérite des Palmes Académiques.

Mairie de Ouahigouya - B.P. 48 - Tél. 55-02-03 - Fax 55-07-35 - e-mail : mairie.ouahigouya@fasonet.bf

TERMES DE REFERENCES DE L'ATELIER

PROJET DE TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER DE LANCEMENT DE PROGEBOUES OUAHIGOUYA

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre par le CREPA/Siège de son programme d'appui aux collectivités locales (PACOL), la Commune de Ouahigouya a été retenue pour l'expérimentation d'un projet pilote sur la gestion durable des boues de vidange. Etant entendu que la gestion des boues de vidange est souvent considérée comme le parent pauvre de l'assainissement, le projet mettra l'accent sur cet aspect particulier tout en abordant la situation de l'assainissement dans sa globalité.

La méthodologie de mise en œuvre de cette action pilote s'appuiera en grande partie sur les approches participatives avec une série de concertations impliquant l'ensemble des acteurs concernés à toutes les étapes d'identification, de conception, de planification, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des actions.

Il s'agit de définir de concert avec les autorités administratives, la Mairie de Ouahigouya, les services techniques (environnement, santé, ONEA, EPCD,...), les sociétés de vidange, la société civile, les populations, des stratégies d'approche de la mise en œuvre du projet.

La matérialisation de cette approche sera faite dès l'origine avec l'organisation d'un atelier méthodologique d'élaboration du projet de gestion durable des boues de vidange de la ville de Ouahigouya avec la participation des acteurs impliqués dans le projet.

Les aspects suivants seront abordés au cours du processus :

- Etablir l'état des lieux de la gestion des boues de vidange de la ville de Ouahigouya.
- Elaborer des approches institutionnelles, socioculturelles, économiques, financières et techniques de gestion des boues de vidange appropriées au Burkina Faso en se basant sur les résultats de l'état des lieux.
- Expérimenter les montages institutionnel, juridique et financier dudit projet dans la ville de Ouahigouya.
- Identifier une technologie appropriée et tester les données techniques de traitement des boues de vidange.

2. OBJET

L'organisation de l'atelier de lancement des activités du projet a pour objet de :

- Identifier et informer l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des boues de vidange sur les actions du projet;
- Définir la méthodologie de mise en œuvre du projet ;
- Informer les acteurs sur le contenu du projet de thèse de Mr KOANDA Halidou relatif à la problématique de gestion des boues de vidange.

3. JUSTIFICATION DE L'ATELIER

L'organisation de l'atelier de lancement répond au souci d'associer dès le départ tous les acteurs de la filière de manière à permettre à chacun de se positionner par rapport aux schémas institutionnels, financiers et technologiques qui seront élaborés. Les autorités communales, les sociétés de vidange,

les services étatiques en charge de l'environnement et de l'assainissement, la société civile et les services de l'hygiène publique seront les principaux acteurs de cette démarche.

4. PARTICIPANTS A L'ATELIER

L'atelier réunira d'une part, les structures étatiques intervenant directement dans la gestion de l'assainissement dans la Commune de Ouahigouya (Mairie, Direction de la Santé, Services d'hygiène, EPCD, Direction de l'Hydraulique et Agriculture, Direction de l'Urbanisme, de l'ONEA) et d'autre part, les acteurs de la société civile (ECLA, Sociétés privées de vidange, vidangeurs manuels, autres associations).

De manière non exhaustive, la liste indicative des participants est composée d'une soixantaine de personnes provenant des institutions et structures suivantes :

- CREPA : 06
- CREPA Burkina : 02
- EIER : 02
- Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable (DGAEP) : 01
- Représentants de la Mairie : 03
- Comités de développement dans les secteurs de la Commune : 15
- Représentants de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) : 02
- Etablissement Public Communal pour le Développement (EPCD): 2
- Etre Comme Les Autres (ECLA): 2
- Direction de la Santé : 02
- Direction de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : 02
- Direction de l'Environnement : 02
- Programme Eau et Environnement dans le Nord (PEEN) : 01
- Association pour l'Eau, le Développement et l'Environnement (AEDE : Conseiller de l'Association des Municipalités du Burkina Faso) : 01
- Caisse populaire : 01
- Hôpital : 01
- Associations des vidangeurs de la ville de Ouagadougou : 02
- Groupements de maraîchers : 02
- Vidangeurs de Ouahigouya : 02
- Haut-commissariat : 01
- Coordination communale des Femmes : 02
- Direction du Cadastre et de l'Urbanisme : 01
- Presse locale : 7 (5 journaux et 2 radios)
- Invités : Bureaux de coopération Suisse (BUCO) et Suédoise (ASDI)

5. THEME ET DEROULEMENT

Le CREPA avec l'appui de la Coopération Suisse (DDC, EPFL, SANDEC) et la Coopération Suédoise exécute depuis 2000 un programme de recherches sur la gestion des boues de vidange en Afrique de l'Ouest. Ces projets pilotes de recherche sont axés sur les aspects institutionnels et juridiques, économiques et financiers, socioculturels, environnementaux et technologiques.

Il s'agira de présenter les premiers résultats obtenus en mettant l'accent sur les thématiques qui constituent encore des défis de la filière de gestion des boues de vidange.

L'atelier se déroulera pendant deux (2) jours. La première partie, consacrée aux communications présentées par des acteurs tels que la Commune et ses structures spécialisées (EPCD), le CREPA, l'ONEA, l'ONG ECLA, etc. permettra aux participants d'avoir d'une part une vision globale de la situation de l'assainissement à Ouahigouya et connaître les différentes expériences sur la gestion des boues de vidange ainsi que les enjeux dans la sous région d'autre part.

Après les présentations, des débats seront organisés pour permettre aux acteurs d'enrichir surtout l'état des lieux et les propositions méthodologiques.

Ensuite, trois groupes de travail seront constitués et chaque groupe réfléchira sur une des thématiques suivantes :

- aspects institutionnels, juridiques et réglementaires ;
 - aspects organisationnels, socio-culturels et financiers ;
 - aspects techniques, environnementaux et valorisation des boues de vidange ;
- et formulera des propositions concrètes ainsi que des recommandations.

Les résultats des travaux de groupe feront l'objet de restitution en plénière et serviront de base pour l'élaboration du document de projet.

6. PROGRAMME

Jour	Heure début	Heure fin	Activités
Jour1	8H00	8H30	Accueil et installation des participants
12.06.03	8H30	8H40	Mot du DG du CREPA / DG du CREPA
	8H40	8H50	Mot d'ouverture / Maire de Ouahigouya
	8H50	9H00	Installation du bureau de séance
	9H00	9H30	Présentation des objectifs de l'atelier / Président de séance
	09H30	09H45	Présentation de la gestion de l'assainissement dans la Commune / Mairie
	09H45	10H00	Présentation des activités de l'EPCD / Directeur de l'EPCD
	10H00	10H30	Pause café
	10H30	10H45	Présentation de ECLA et NEERE / Président d'ECLA et Présidente NEERE
	10H45	11H00	Méthodologie d'élaboration des plans stratégiques d'assainissement de Ouagadougou et Bobo Dioulasso / Dir. Assainissement ONEA
	11H00	11H15	Situation de la gestion des boues de vidange en Afrique subsaharienne et programmes de recherche du CREPA / Dr. KLUTSE Amah
	11H15	11H30	Etat des lieux de la gestion des boues de vidange dans la commune de Ouahigouya et articulation avec le plan de thèse / Mr Halidou KOANDA, Doctorant
	11H30	12H15	Echanges sur les exposés
	12H15	12H30	Constitution des groupes de travail
	12H30	13H30	Pause déjeuner
	13H30	16H00	Travaux de groupe
Jour2	8H00	9H00	Synthèse des travaux de groupe
13.06.03	9H00	10H00	Présentation et discussions sur la synthèse des travaux du groupe 1 / Rapporteur
	10H00	10H30	Pause café
	10H30	11H30	Synthèse et discussions sur les travaux du groupe 2 / Rapporteur
	11H30	12H30	Présentation et discussions sur la synthèse des travaux du groupe 3 / Rapporteur
	12H30	13H30	Pause déjeuner
	13H30	14H30	Synthèse des recommandations de l'atelier par groupe /
	14H30	15H30	Lecture des recommandations de l'Atelier
	15H30	16H00	Clôture de l'atelier / Maire ou son représentant

*DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CREPA*

COMMUNICATION DE LA MAIRIE

Plan de présentation

- Organisation de la Mairie
- Objectifs et missions
- Activités réalisées et en cours
- Stratégies d'intervention
- Difficultés rencontrées
- Perspectives

Par Issiaka OUEDRAOGO

1. Organisation de la Mairie en matière d'assainissement

- Service chargé de la Voirie
- Cellule d'assainissement
- Commission Communale d'assainissement
- Commission de réflexion sur l'assainissement (délibération du Conseil)
- Commission d'assainissement dans chaque secteur
- Volet assainissement à l'EPCD

Par Issiaka OUEDRAOGO

2. Objectifs et missions

- Assainissement et amélioration du cadre de vie
- lutte contre les maladies liées à l'insalubrité
- Facilitation de la circulation des citoyens dans la Commune
- Protéger l'environnement

Par Issiaka OUEDRAOGO

3. Activités réalisées et en cours

- Curage des caniveaux
- Chargement des voies dans les vieux secteurs
- Enlèvement d'ordures
- Opérations ponctuelles (ex: lors de la semaine culturelle)
- Interdiction de pratiques de cultures à l'intérieur de la commune
- Acquisition d'un camion de vidange géré par un particulier

Par Issiaka OUEDRAOGO

Activités en cours

- Aménagement de bacs et décharges
- Opérations de balayage conduite par la Coordination des femmes
- Ouverture de voies dans les nouveaux lotissements
- Collecte des déchets plastiques par l'ADSI

Par Issiaka OUEDRAOGO

5. Stratégie d'intervention et partenariat

- Implication de l'ensemble des partenaires
- Partenaires
 - . EPCD
 - . District sanitaire
 - . ONEA
 - . Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
 - . Associations: ECLA
 - . Techniciens: Géographes et topographes
 - . Comités de développement
 - . Bureau du Conseil Municipal
 - . La population

Par Issiaka OUEDRAOGO

5. Difficultés rencontrées

- Insuffisance de prise de conscience des populations
- Insuffisance de moyens financiers pour les investissements consistants
- Manque de stratégie cohérente et stable en matière d'assainissement

Par Issiaka OUEDRAOGO

6. Perspectives

- Plan Stratégique d'Assainissement des eaux usées et excréta
- Projet CREPA sur la gestion des boues de vidange
- Activités de l'EPCD et autres partenaires locaux

Par Issiaka OUEDRAOGO

COMMUNICATION DE L'EPCD

EPCD DE OUAHIGOUYA

**ATELIER METHODOLOGIQUE DU PROJET DE GESTION
DES BOUES DE VIDANGE DANS LA VILLE DE
OUAHIGOUYA**

PRESENTATION DES ACTIVITES DE L'EPCD

CONTEXTE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE L'EPCD

Au Burkina Faso, le Gouvernement, dans le souci de soutenir et d'amorcer une dynamique locale de développement a initié, au début des années 1990, le Programme de Développement Dix Villes Moyennes (PDVM). Ce programme a pour objectif de réduire les inégalités de développement entre les deux grandes villes, que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, et les autres villes et contribuer à freiner l'exode rurale vers ces deux grandes villes.

Ce programme a retenu l'attention de la Coopération Suisse qui s'est engagée à apporter son appui, entre autres, à la ville de Ouahigouya.

Cet appui, à la ville de Ouahigouya, s'est matérialisée par l'élaboration d'une étude de faisabilité du Programme de Développement Dix Villes Moyennes/Ouahigouya. L'une des recommandations de l'étude a été la création d'une structure locale de mise en œuvre et de gestion du programme. C'est ce qui a abouti à la création de l'Etablissement Public Communal pour le Développement (EPCD).

Le Décret n°92-134/MFP/MAT du 26 mai 1992, portant autorisation de création des EPCD au sein des municipalités fait de cette structure un établissement public à caractère administratif.

L'EPCD se positionne comme le maître d'ouvrage délégué devant réaliser pour le compte de la commune, l'ensemble des infrastructures et activités retenues pour promouvoir le développement de la ville de Ouahigouya.

C'est dans ce cadre que l'EPCD de Ouahigouya intervient dans le secteur de l'assainissement à travers son volet assainissement.

I. OBJECTIFS DU VOLET ASSAINISSEMENT

Le volet poursuit un objectif principal qui est d'assurer un cadre de vie décent à la population à travers la définition d'une politique communale d'assainissement permettant:

- L'accroissement sensible du taux de couverture des ménages en ouvrages d'assainissement;
- L'extension et le fonctionnement des ouvrages de drainage des eaux de pluie;
- L'organisation de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères.

II. ETAT DES LIEUX

Avant l'intervention de l'EPCD, la situation de l'assainissement dans la ville se présentait comme suit:

La collecte et l'évacuation des ordures ménagères

La commune disposait d'un camion BENNE qui était le seul équipement disponible pour la collecte des ordures et dont l'action se limitait surtout au centre commercial. Dans certains quartiers traditionnels, une expérience de stockage de déchets dans des fosses fumières sur la voie publique était menée avec Chambéry dans le cadre de la coopération décentralisée. Sinon, l'ensemble

des quartiers d'habitats traditionnels et plus récents n'étaient desservis par aucun système de collecte. Les ordures sont simplement déposées de manière anarchique sur la voie publique ou dans les caniveaux et parcelles non mises en valeur.

L'évacuation des eaux usées et excreta

Il n'existe pas de systèmes d'évacuation des eaux usées et excreta. Tout le monde recourait à la rue ou aux caniveaux pour les matières de vidange. Les latrines traditionnelles sont représentées une proportion importante en terme d'équipement pour le traitement des excréments. Cette latrine traditionnelle recueille parfois les eaux usées. Les enfants et parfois des adultes défèquent en plein air.

Le drainage des eaux pluviales

Le réseau de drainage des eaux pluviales comportait un linéaire de 12 km environ. Ce réseau est considéré comme un dépotoir par les riverains.

III. STRATEGIE D'INTERVENTION

Comme pour l'ensemble du programme géré par l'EPCD, la recherche-action, qui implique un va-et-vient permanent entre la réflexion et l'action, est privilégiée par le volet assainissement.

La mise en œuvre est assurée par des partenaires, notamment les associations et/ou des entreprises privées locales avec l'utilisation des matériaux locaux si possible. Cette mise en œuvre est appuyée par un partenaire technique qui est le Centre Régional pour l'Eau Potable à faible coût (CREPA).

L'utilisation du principe de la recherche-action et l'option des projets pilotes devaient permettre de dégager les données et les informations nécessaires à l'élaboration d'une politique d'assainissement de la ville.

IV. ACTIVITES MENEES

La Collecte et l'évacuation des ordures ménagères

L'intervention de l'EPCD dans la gestion des ordures ménagères a été organisée autour de deux ce secteur de l'assainissement a été à la réhabilitation d'un canal de 800 m traversant les secteurs

- *L'étude sur la gestion des ordures ménagères à Ouahigouya: élaboration d'une solution adaptée.* Cette étude, réalisée en 1993-1994, avait permis la mise en place d'un projet pilote de gestion des ordures ménagères au secteur 13 assurée par une initiative privée de trois jeunes promoteurs qui avait créé l'entreprise STEENBOK. Le système de collecte était le porte à porte avec des charrettes à traction asine moyennant une redevance mensuelle de 400 ou 700 f cfa selon les secteurs.

Ce projet pilote a été étendu aux secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10 par un protocole d'accord Mairie-EPCD-STEENBOK. L'entreprise bénéficiait lors de certaines interventions (campagnes d'abonnement, élimination des dépôts anarchiques) de mesures d'accompagnement qui se traduisaient par un appui financier et matériel de la part de la commune (Mairie - EPCD).

- *La réhabilitation du canal de 800 m traversant les secteurs 6, 7 et 8 en 1993* a été à l'origine de la mise en place d'un projet pilote de gestion des ordures. Le constat fait sur l'utilisation de ce canal, initialement conçu pour l'évacuation des eaux pluviales, transformé par les populations en lieu de dépotoir de déchets de toutes sortes (ordures ménagères, boue de vidange, eaux usées, etc.) a suscité ce projet.

Ce projet pilote a permis de mener des actions de protection du canal de drainage des eaux pluviales par la sensibilisation des populations riveraines aux pratiques d'hygiène de l'habitat, le traitement correcte des excréta et des eaux usées et la collecte et l'évacuation des déchets solides ménagers. L'exécution de ce projet a été confiée à l'association Être Comme Les Autres (ECLA).

La composante évacuation des déchets solides ménagers a participé à l'émergence de la section "collecte et évacuation des ordures ménagères" à ECLA ainsi qu'au traitement de ces ordures avec la fabrication du compost.

La gestion des eaux usées et excréta

Le projet pilote de protection du canal traversant les secteurs 6, 7 et 8 a été également un cadre pour conduire des actions de gestion des eaux usées et excréta. Le projet a été une occasion permis la mise en place d'un système de gestion des eaux usées et excréta à titre démonstratif par la réalisation des latrines améliorées à fosses ventilées et la réalisation de puisards.

Le drainage des eaux pluviales

En matière de drainage des eaux pluviales, les actions suivantes ont été menées:

- Des études de réalisation d'au moins 5 caniveaux.
- La réhabilitation du caniveau C1, long de 800 m, qui traverse les secteurs 6, 7 et 8;
- La réhabilitation du canal C2, long de 1080 m, qui traverse les secteurs 5, 6, 7 et 8;
- La réhabilitation du caniveau passant devant le siège de la LONAB, long de 300 m, au secteur 6.

La sensibilisation de la population

La sensibilisation de la population a été aussi une composante du projet pilote concernant la protection du canal. A cet effet, une équipe du CREPA a formé des animateurs et animatrices de ECLA aux techniques d'animation et de sensibilisation ainsi que des ouvriers/artisans pour la réalisation des ouvrages d'assainissement. Cette formation a permis à ECLA d'assurer la partie animation/sensibilisation du projet pilote.

D'autres actions ont été réalisées en matière de sensibilisation, notamment:

- La réalisation et l'implantation de panneaux de sensibilisation portant interdiction de jeter des ordures et autorisation de dépôt des ordures. Les messages étaient écrits en mooré et en français.
- La réalisation et l'implantation de panneaux de sensibilisation sur l'entretien des caniveaux.
- La réalisation d'une pièce théâtrale de sensibilisation et l'animation par la pièce théâtrale dans les secteurs



Les études

Dans le domaine de l'assainissement, l'EPCD a eu à conduire des études avec des partenaires pour avoir quelques éléments sur le domaine. Les études réalisées sont:

- La gestion des ordures ménagères à Ouahigouya: élaboration d'une solution adoptée en 1993-1994. Le suivi scientifique de cette étude a été assurée par le CREPA.
- Etude de faisabilité d'un plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouahigouya en 1995. Cette étude composée d'un ensemble de projets pilotes dans les domaines de l'assainissement devait être, dans sa mise en œuvre, un instrument de collecte des données et des informations nécessaires dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique d'assainissement. Malheureusement, elle n'a pu être mise en œuvre par manque de financement.
- Etude sur le comportement des ménages vis-à-vis des ordures dans les quartiers traditionnels de Ouahigouya: le cas de Bingo en 1996.
- La tenue d'un atelier de diagnostic participatif des problèmes des populations des secteurs 5, 6, 7 et 8 riveraines du canal réhabilité qui traverse leur secteur en 1997.

bilan synthétique des actions

REALISATIONS	ANNEE	COÛT EN F CFA
• Canal C1 de 800 m	1993	15 000 000
• Sensibilisation sur les ordures ménagères et réalisation de latrines de démonstration	1994 – 95	15 085 700
• Confection de panneaux de sensibilisation en assainissement	1995	1 527 000
• Etude sur les ordures ménagères	1995	525 000
• Etude de faisabilité d'un plan stratégique d'assainissement de la ville	1995	3 000 000
• Canal C2 de 1080 m	1997	135 000 000
• Caniveau face LONAB/OHG	1997	10 500 000
• Opération de salubrité et réalisation de bacs à ordures	1997	7 478 440
• Pièce théâtrale de sensibilisation sur l'assainissement	1997	962 000
• Caniveau autour du marché de légumes	1998	18 000 000
• Enquête sur l'état de l'assainissement de la ville	1998	210 000
TOTAL		207 288 140

V. LES ACQUIS ET LES DIFFICULTES

Les acquis

- Les activités de l'EPCD dans le domaine de l'assainissement ont contribuées à l'émergence d'initiatives privés disposant de certaines compétences dans certains secteurs de l'assainissement;
- L'EPCD développe des pratiques de contractualisation dans ses rapports avec les partenaires;
- L'EPCD entretient des relations de partenariat technique avec les structures techniques comme le CREPA qui permet le développement des compétences et l'introduction des technologies appropriées dans le domaine de l'assainissement;
- L'EPCD a réalisé ou la réhabilité des ouvrages d'assainissement.

Les contraintes

- Depuis trois ans, l'EPCD ne dispose pas d'un assistant technique en assainissement. Ce qui a entraîné la suspension des activités d'assainissement;
- L'insuffisance des moyens financiers pour le financement des actions d'assainissement;
- Le manque d'un cadre stratégique de gestion du domaine de l'assainissement de la ville pour l'ensemble des acteurs;
- Le difficile changement de comportement des populations malgré le travail déjà effectué.

VI. LES ACTIVITES PREVUES EN 2003

En prévision du recrutement d'un assistant technique pour le volet assainissement en 2003, un programme d'activités a été proposé.

Gestion des ordures ménagères

- Etude de l'état des lieux de l'enlèvement des ordures ménagères;
- Mise en place d'un système d'enlèvement des ordures ménagères;
- Mise en place d'un site de transfert.

Eaux usées et excréta

- Lancement du PSAC avec l'ONEA;
- Traitement des situations d'urgence en assainissement autonome;

Drainage des eaux pluviales

- Elaboration du plan directeur de drainage des eaux pluviales;
- Traitement des zones à risques prioritaires.

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION ECLA

Monsieur le Haut Commissaire,

Monsieur le Maire de Ouahigouya,

Messieurs les Représentants du Bureau de Coopération suisse et de l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International ;

Messieurs les Représentants des Services Techniques de l'Etat ;

Monsieur le Directeur de l'EPCD

Mesdames, Messieurs les Représentants des ONG et Associations ;

Honorables Invités ;

Mesdames et Messieurs.

Je voudrais au nom du réseau CREPA et de ses organes dirigeants exprimer nos sincères remerciements à tous nos illustres invités qui ont accepté spontanément de venir participer à cet atelier.

Votre présence constitue le témoignage éloquent de votre adhésion aux nobles idéaux et missions assignées au CREPA et un encouragement à

notre combat quotidien pour la lutte contre la pauvreté et l'instauration des principes d'équité et de justice sociale qu'est l'accès durable à l'eau potable et aux services d'assainissement de base des catégories sociales vulnérables vivant en zones rurales, péri-urbaines et dans les villes secondaires.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier et saluer Monsieur le Maire, l'ensemble de son équipe et toutes les bonnes volontés pour leur engagement et les actions louables qu'ils entreprennent pour le développement social, culturel et économique de la commune de Ouahigouya.

Mesdames et Messieurs

Honorables Invités,

Le CREPA ambitionne de devenir un véritable Centre de Ressources en matière de recherche – action, d'information, de communication et de renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

C'est dans cette perspective qu'il s'est fixé comme objectifs entre autres :

- d'aider à la résolution durable des problèmes d'eau potable et d'assainissement auxquels sont confrontés les populations**

démunies en zones péri-urbaines, dans les villes secondaires et en milieu rural dans le cadre de la décentralisation.

- de renforcer les capacités des organisations et des acteurs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- de documenter les savoir-faire locaux et de promouvoir l'échange d'informations dans un réseau de partenariat.

Pour atteindre ces objectifs, le CREPA Siège et les Centres Nationaux ont développé l'expertise et tissé une toile de relations avec de multiples partenaires dont les municipalités.

En effet, le CREPA est de plus en plus sollicité par les programmes municipaux pour l'appui à la gestion municipale des eaux usées, des excréta, des eaux pluviales et des déchets solides. Les relations entre le CREPA et les mairies de Kindia en Guinée, Ouagadougou, Ouahigouya, Kaya, Pô, Fada, Koudougou au Burkina Faso, Saint Louis, et Thiès au Sénégal pour ne citer que celles-là sont les parfaites illustrations de ce partenariat avec les municipalités. La rencontre organisée avec l'Association des municipalités du Burkina (AMBF) en novembre 2002 constitue une gage manifeste de notre désir d'accompagner les collectivités locales dans le processus de la décentralisation.

C'est dans cette perspective que le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût en collaboration avec le Bureau de la Coopération Suisse et l'Agence Suédoise de la Coopération pour le Développement International, initié en partenariat avec la Mairie de Ouahigouya, ce projet de recherche sur la gestion des boues de vidange.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par le CREPA/Siège de son programme d'appui aux collectivités locales (PACOL).

**Mesdames et Messieurs
Honorables Invités,**

Cette initiative est née des recommandations formulées lors des journées de concertation avec les Maires du Burkina Faso, tenues à Ouagadougou les 29 et 30 Novembre 2002 , pendant lesquelles, le CREPA a retenu la commune de Ouahigouya pour l'expérimentation d'un projet pilote de recherche sur la gestion des boues de vidange au titre de l'an 2003.

Comme vous le savez, la période actuelle se caractérise par les difficultés de plus en plus accrues dans le domaine de la mobilisation de l'aide Internationale en faveur des pays pauvres. Dès lors, la nécessité vitale d'investir dans l'assainissement,

l'hygiène et l'eau potable doit s'accompagner du souci permanent du moindre coût pour un maximum d'efficacité et de durabilité, en vue d'une prise en compte effective des besoins des catégories sociales à faible revenu.

C'est la raison pour laquelle les communes et les collectivités locales doivent être effectivement associées aussi bien à la préparation qu'à la mise en œuvre des programmes et des projets de développement réalisés sur leur territoire

Aussi, ce présent atelier méthodologique est organisé pour définir de concert avec la Commune de Ouahigouya et tous les acteurs, des stratégies d'approche de la mise en œuvre dudit projet.

L'organisation de l'atelier de lancement répond au souci d'associer dès le départ tous les acteurs de la filière de manière à permettre à chacun de se positionner par rapport aux schémas institutionnels, financiers et technologiques qui seront élaborés.

Au demeurant, il s'agira pour les participants à cet atelier de mener des réflexions approfondies sur :

- l'état des lieux de la gestion des boues de vidange de la ville de Ouahigouya.**
- les approches institutionnelles, socioculturelles, économiques, financières et techniques de gestion des boues de vidange**

appropriées au Burkina Faso en se basant sur les résultats de l'état des lieux.

- les montages institutionnel, juridique et financier de la gestion des boues de vidange dans la ville de Ouahigouya.**
- les techniques de traitement et de valorisation des boues de vidange.**

**Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,**

La réussite de cet atelier dépendra de votre disponibilité et de votre esprit de partage . Nous osons espérer que ces sentiments vous animeront tout au long de ces deux journées afin que nous parvenions à trouver les solutions et les mécanismes les plus appropriés pour la mise en œuvre durable du projet de recherche sur la gestion des boues de vidange de Ouahigouya

Avant de terminer, je voudrais au nom des organes dirigeants du CREPA et à mon nom personnel exprimer notre profonde gratitude à nos bailleurs de fonds et en particulier la Coopération Suisse et l'Agence Suédoise de la Coopération pour le Développement International pour le soutien très apprécié qu'ils apportent au réseau CREPA.

**Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je vous remercie pour
votre aimable attention.**



Association "ETRE COMME LES AUTRES"

Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabé (Agrafe : Action Sociale)

**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ETRE COMME LES AUTRES
(ECLA)**



INTRODUCTION :

L'association Etre Comme Les Autres (ECLA) a été créée en juillet 1991 par un groupe de quinze (15) personnes touchées par la misère et le dénuement de la jeunesse marginalisée qui a décidé de constituer une association pour faciliter l'insertion des jeunes chômeurs, des handicapés et autres dont le nombre est de plus en plus croissant dans la cité de Ouahigouya.

Ainsi ECLA ECLA est avant tout "une structure d'identification, d'accueil, d'intégration de chacun selon son aptitude à faire valoir au sein du groupe son droit à la différence par la participation à un effort collectif d'auto-formation/éducation afin d'adhérer à un idéal de solidarité humaine à travers une recherche permanente et une production divergente visant l'autonomie et l'épanouissement personnel des jeunes, hommes et femmes en difficultés". Et ce de la manière suivante :

- Participer à l'effort de solidarité humaine
- Trouver du travail et la sécurité en portant assistance aux jeunes, aux chômeurs et aux handicapés.
- Améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des populations.

ECLA compte de nos jours quatorze (14) entreprises d'insertion où travaillent 350 personnes dont 120 handicapés physiques. Plus de la moitié du personnel de l'association sont des femmes.

La constitution des travailleurs de l'Entreprise de Nettoyage, d'Entretien, d'Embellissement et de Reboisement (NEERE) en association s'explique par le désir de professionnalisation et de spécialisation de l'activité.

PHASE I : PROJET ASSAINISSEMENT VILLE DE OUAHIGOUYA

Cette phase s'est déroulée de 1994 à 1996. L'association ECLA était mandatée par l'EPCD pour conduire ce projet dans le cadre de la mise en oeuvre de la composante environnement et assainissement du programme de développement de la ville de Ouahigouya.

Le partenaire technique de ECLA a été le CREPA et le partenaire financier l'EPCD avec la collaboration de la coopération Suisse.

Le projet a eu pour objectif l'assainissement du canal C 1, son utilisation rationnelle afin d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines.

Les activités du projet "assainissement ville de Ouahigouya" ont débuté avec une prise de contact avec site et les problèmes suivants ont été notés :

- Tas d'immondices qui emplissent l'ouvrage
- Des déchets de toutes sortes encombraient le lit du caniveau
- Défécation anarchique des enfants aux abords du canal
- Des branchements privés pour transporter des eaux vannes, des boues de vidanges dans le canal
- L'encombrement des concessions par les animaux,
- Les eaux des puisards sont vidangées dans la rue ;

Cette première prise de contact a susciter des réflexions devant aboutir à une planification des activités à mener dans le futur au niveau du projet et au démarrage de l'enquête ménage devant prouvé la faisabilité de l'entreprise

Résultats poursuivis

- R1 : des ouvriers formés pour construire des latrines et des puisards sont disponibles
- R2 : des animateurs localement formés à l'utilisation des outils de communication sont disponibles et efficaces sur le terrain
- R3 : le projet est rationnellement géré et coordonné
- R4 : les populations riveraines du canal sont sensibiliser à son entretien
- R5 : un système de collecte des ordures ménagères accompagne le projet (un atelier produit du compost)

Développement des activités

1. Planification participative du projet avec les populations.

Elle a regroupé une trentaine de participants issus de la population de Ouahigouya.

Les résultats de l'atelier

Les problèmes identifiés

- Latrines :
 - ✓ Insuffisance de latrines et inadaptation de latrines existantes aux jeunes enfants ;
 - ✓ Sols latéritiques (dur à creuser)

- Eaux usées
 - ✓ Eaux des puisards déversées ou drainées vers les caniveaux
 - ✓ Méconnaissance de la technologie de construction des puisards
 - ✓ Dureté du sol empêche tout creusement en profondeur.

- Ordures ménagères
 - ✓ Insalubrité de la ville de Ouahigouya
 - ✓ Encombrement des caniveaux par des déchets de toutes sortes
 - ✓ Encombrement des rues par les fosses fumières et les enclos d'animaux
 - ✓ Surpeuplement des quartiers traditionnels (150 à 200 personnes sur un escalier de 3 générations).

- Mauvaise organisation des quartiers
 - ✓ Absence d'agents d'hygiène pour veiller à la propreté de la ville (exp. : autrefois il en existait)
 - ✓ Démission des chefs de famille vis-à-vis des nuisances produites
 - ✓ élévation du taux de mortalité
 - ✓ Emanation des mauvaises ordures
 - ✓ Divagation des animaux
 - ✓ Insuffisance de caniveaux
 - ✓ La pauvreté et le sous-équipement (éclairage public insuffisant)
 - ✓ L'inexistence des services de voiries
 - ✓ Le surpeuplement des concessions.

Solutions proposées

- Latrinisation
 - Acquisition d'une latrine par chaque famille
 - Utilisation des pots chez les enfants
 - Education à leur utilisation

- Construction d'un système d'évacuation des eaux usées

- Construction de puisards dans les concessions
 - Utilisation de l'eau des puisards pour l'arrosage des enclos à compost
 - L'achat et l'exploitation d'un sypyros pour la ville
- **Mise en place d'un système d'évacuation et de traitement des ordures ménagères**
 - Production du compost à partir des ordures ménagères
 - Collecte des ordures non compostables
 - Mise en place d'un système de gestion pour l'assainissement et pour la participation communautaire pour la réalisation des ouvrages.

Pour cela, il faut mettre en place un comité de salubrité et constituer des organes dans chaque secteur pour la sensibilisation. En outre, la création d'une fonction d'agent itinérant d'hygiène a été suggérée qui aura pour rôle de verbaliser ceux qui menacent par leurs comportements la salubrité de la ville.

Les participants se sont dits disponibles pour tous les travaux nécessitant une main d'œuvre au cas où il aurait un appui.

Suite à l'atelier, une enquête a été organisée dans la zone du projet (secteur 6, 7, 8).

Les résultats de l'enquête ont fait ressortir que la population était dans le besoin d'assainissement.

Ainsi, une stratégie d'assainissement a été proposée.

2/ - Développement d'une stratégie

- Construction de latrines à fosses ventilées (VIP) et à chasse manuelle (TCM)
- Le curage du canal
- Développement des ressources humaines :
 - formation d'une équipe d'animatrices aux méthodes actives pour motiver les populations cibles à l'adoption des alternatives d'assainissement proposé, et aussi pour susciter en leur sein une prise de conscience de l'impact des nuisances sur l'environnement et leur santé.

3/ - Mise en place d'un planning opérationnel

Douze (12) animatrices de ECLA ont été formées à Ouahigouya par le CREPA. Le programme de formation comportait les aspects techniques de l'assainissement, les méthodes de description, de démonstration de technologie, d'animation communication/Education pour la santé.

3.2. Lancement des activités de sensibilisation

Le lancement des activités de sensibilisation a été marqué par une manifestation populaire. Par la suite, les thèmes suivants ont été développés par les animatrices dans les concessions :

- L'hygiène des populations riveraines du canal
- Utilisation et entretien du canal
- Elevage et population riveraine
- Encombrement de la voie publique
- Collecte des ordures ménagères
- Construction et gestion des ouvrages d'assainissement
- Utilisation des pots par les enfants
- Hygiène alimentaire
- Hygiène de la concession
- Valorisation des déchets organiques
- Fonctionnement des comités de salubrité
- Collecte des eaux usées.

Outils et supports utilisés

- Figurines
- Spot publicitaire
- Diapositive
- Presse orale (radio FM)
- Film vidéo
- Théâtre

- Chanson
- Fixation de panneaux d'interdiction de décharge et de défécation sauvage dans la zone du projet.

3.3. Organisation

Découpage de la zone du projet en 3 parties (zone A, B et C) en tenant compte de plusieurs paramètres dont : l'organisation administrative, politique, sociale et culturelle.

Des personnes ressources issues de la population de chaque zone constituaient des animateurs endogènes entre les animateurs de ECLA et la population.

4/ - Mise en place des sites de démonstration et formations des artisans et ouvriers

Pour appuyer la sensibilisation et permettre à la population de mettre en place des ouvrages modernes d'assainissement, des sites de démonstration ont été mis en place, huit (8) artisans ouvriers formés. Ces ouvrages de démonstrations ont été implantés dans les lieux publics.

Dans le soucis d'instaurer une meilleure gestion et le suivi adéquat de ces ouvrages, les animateurs en accord avec les personnes ressources et la population ont mis sur pied un comité de gestion au niveau de chaque zone.

5/ - Mise en place d'un système de collecte des déchets (solides et liquides)

- Un système de collecte d'ordures ménagères et eaux usées a été mis en place
- Deux équipes de collecte équipées en charrettes, pelles, ânes, fûts et seaux ont été mises en place
- La collecte des ordures ménagères et eaux usées est effectuée quotidiennement
- 224 poubelles placées dans les concessions, services et ateliers
- Production de compost (120 tonnes tous les 45 jours).

6/ - Contraintes et atouts de la phase I

6.1. Contraintes

- L'importance des charges de fonctionnement
- La lenteur (rupture) observée entre le premier financement et le second pour la conduite du projet (ralentissement de la motivation de la population malgré les efforts consacrés par ECLA pour conserver les acquis)

- Absence d'appui permettant aux populations de s'approprier des technologies appropriées.

6.2. Atouts

Cette expérience pilote est une réussite en ce sens qu'elle :

- anticipe les activités d'assainissement de la phase II par la prise en compte de l'élément communautaire, augmentant ainsi la capacité des populations à organiser et à améliorer leur cadre de vie
- aide à assainir le cadre de vie des populations
- aboutit à des solutions simples, efficaces et créations d'emplois
- a permis de tester l'applicabilité et l'acceptation d'ouvrages d'assainissement améliorés et à faibles coûts
- a fait l'objet d'un consensus entre les comités de développement, les artisans maçons locaux et les techniciens
- le partage des rôles (contractualisation) entre les acteurs concernés pour la gestion des services de l'assainissement a été pris en compte.

Résultats atteints

- animation /sensibilisation efficace
- intensification de la collecte des déchets dans les trois (3) secteurs pilotes du projet
- réalisation de vingt une (21) latrines VIP
- réalisation de vingt une (21) douches
- 220 abonnés à l'enlèvement des ordures
- 28 emplois créés (12 animateurs, 4 collecteurs, 12 artisans-ouvriers)
- Recul des mauvaises pratiques tels que les dépôts anarchiques des ordures, déversement des ordures et défécation dans le canal

Tous ces aspects ont encouragé ECLA à conduire une seconde phase d'assainissement avec l'appui du Programme d'Appui aux Communications Sociales (PACS).

phase II : Projet de Communication Social en matière de collecte des ordures ménagères

Débuté en août 2000, cette deuxième phase a pris fin en juillet 2002.

Objectif général

Etudier/mettre en œuvre une stratégie de communication sociale en matière de déchets solides en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants par l'adoption de comportement et d'attitude qui respecte et valorise l'environnement.

Objectifs spécifiques

- Améliorer/étendre le système de collecte des ordures ménagères et des eaux usées à sept autres secteurs de la ville en collaboration avec la mairie et ses partenaires
- Développer sur une année un programme et un routage (chemin qu'empruntent les collecteurs) prenant en compte les nombreux secteurs intégrés
- Mettre en œuvre une collecte des ordures ménagères et des eaux usées utilisant une stratégie de communication sociale impliquant les familles et les collectivités
- Evaluer de manière continue (tous les 4 mois) les acquis de l'initiative en terme d'impact.

Résultats attendus

- R1 : Une collecte et un recyclage des ordures ménagères utilisant une stratégie de communication sociale sont au point et fonctionnent dans 7 nouveaux secteurs de la ville de Ouahigouya
- R2 : des outils de communication sociale sont au point et participent à l'effort de sensibilisation, de mobilisation et de conscientisation.
- R3 : de nouvelles occupations notamment féminines sont créées et permettent à plusieurs personnes d'améliorer leurs conditions de vie (création d'emplois pour les femmes)

Outils de communication sociale utilisés

- théâtre forum
- sketch
- spots publicitaires
- chansons
- journaux
- documentaire vidéo, etc.

Résultats et perspectives

• Résultats atteints

✓ Quantitatifs

- Mise en place d'une équipe de 33 collecteurs dont 17 femmes équipée de 33 charrettes à traction asine pour la collecte quotidienne des déchets (solides et liquides).
- 2.700 poubelles déposées et fonctionnelles

- 15 fûts de 220 l déposés dans 15 restaurants pour l'enlèvement des eaux usées domestiques
- des outils de communications sociales sont fonctionnels (théâtres forum, sketch, spots publicitaires, chansons etc.)
- une équipe de 12 animatrices formées et recyclées dans les méthodes participatives (MARF, GRAAP, SARRAR/PHOST, communication pour le changement de comportement, plaidoyer, suivre/évaluation des projets
- 90 à 95% de recouvrement de redevances poubelles
- 46 emplois créés
- 20 000 tonnes de déchets collectés par an.

✓ Qualitatifs

- La prise de conscience des populations de la ville de Ouahigouya au changement de comportements par nos actions de sensibilisations et l'utilisation large des outils de communications sociales.
- L'adoption des ouvrages d'assainissement par les populations (poubelles, fûts de collecte des eaux usées).
- Expression du besoin d'assainissement (les gens viennent à nous pour demander nos prestations).
- L'acceptation de la volonté à payer.

▪ Perspectives

- Continuer les sensibilisations sur le terrain avec à l'appui les outils de communications sociales
- Pouvoir doter tous les ménages de la ville de poubelles
- Travailler en synergie avec la Mairie et l'EPCD
- Etendre les activités de NEERE dans d'autres localités
- Acquérir un terrain pour construire un atelier de compostage
- Produire du compost en quantité et en qualité suffisante.

COMMUNICATION DE L'ONEA



THEME :

« PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT PAR LE DEVELOPPEMENT DE LA DEMANDE : une démarche fondamentale »

Présentation : Arba Jules OUEDRAOGO,
Directeur de l'Assainissement

Ouhagouya, le 12 juin 2003

PRESENTATION

⇒ **INTRODUCTION**

- ✓ Bref aperçu de l'ONEA
- ✓ Evolution du secteur des eaux usées

I. PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT

- ✓ Planification stratégique
- ✓ Développement de la demande
- ✓ Restructuration de l'offre et de la demande

II. FINANCEMENT DES PROGRAMMES

III. LECONS APPRISES

⇒ **CONCLUSION**

Bref aperçu de l'ONEA

- Société d'état
- Chargée de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement dans les centres urbains et semi-urbains
- Présente dans 36 villes de plus 10 000 habitants
- Mission spécifique en assainissement :
 - Création
 - Promotion
 - Amélioration et
 - gestion des installations d'assainissement (collectifs, individuels ou autonomes)
 - milieu urbain et semi-urbain.

Secteur eaux usées : une avancée significative

- ↳ *Trois grandes étapes.*
- **Avant 1990**
Epoque des schémas directeurs d'urbanisation : sans application réelle
- **1990 - 1999** : éveil des consciences #
 - impulsion de la DIEPA
 - transformation de l'office national de l'eau en office national de l'eau et de l'assainissement
 - instauration des frais pour services rendus assainissement sur les factures de consommation d'eau potable
- intervenants multiples : chevauchement des responsabilités

- **Après 1999** : clarification institutionnelle
 - recherche d'une meilleure planification
 - Elaboration du plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou (PSAO)
 - Mise en route des textes réglementaires tels que :
 - ✓ la stratégie nationale du sous secteur de l'assainissement
 - ✓ le code de l'environnement
 - ✓ les normes de rejets
 - ✓ le fonds de dépollution des eaux usées industrielles

I. LA PROMOTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

- ⇒ Plan stratégique d'assainissement
- ⇒ Développement de la demande
- ⇒ Restructuration de l'offre et de la demande

PSAO : la clé

- Orientation nouvelle
- Elaboré en 1990 et adopté par le gouvernement
- Outil guide de gestion cohérente et durable des eaux usées et excréta à l'échelle d'une ville : Ouagadougou
- Objectifs : améliorer la santé, protéger l'environnement, améliorer la gestion urbaine
- Stratégie :
 - ✓ offrir au choix une gamme de technologies appropriées compatibles avec les moyens financiers et le savoir faire local
 - ✓ identifier des mécanismes de financement assez souples
 - ✓ impliquer tous les acteurs opérationnels

Le développement de la demande : un défi

Avoir une vision claire de la demande :

- ✓ quel niveau de services offrir à la population
- ✓ comment faire connaître les innovations technologiques proposées
- Que faire : assainissement porte à porte
 - ✓ contractualiser les tâches d'exécution à des structures privées (bureau d'études, ONG, entreprises) notamment la promotion des ouvrages
 - ✓ fixer des indicateurs qualitatifs et surtout quantitatifs très simples à suivre et à évaluer

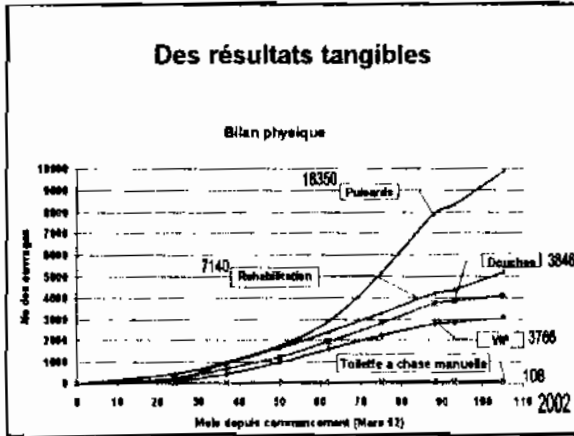
Comment réussir :

- ✓ une équipe d'intermédiation sociale bien formée aux méthodes participatives et équipée d'outils d'animation adéquats
- ✓ une connaissance approfondie du milieu par chaque animateur
- ✓ des visites domiciliaires (porte à porte), des séances d'animations groupées ;
- ✓ une réunion d'évaluation des performances de l'équipe chaque semaine
- ✓ des activités médiatiques et récréatives continues

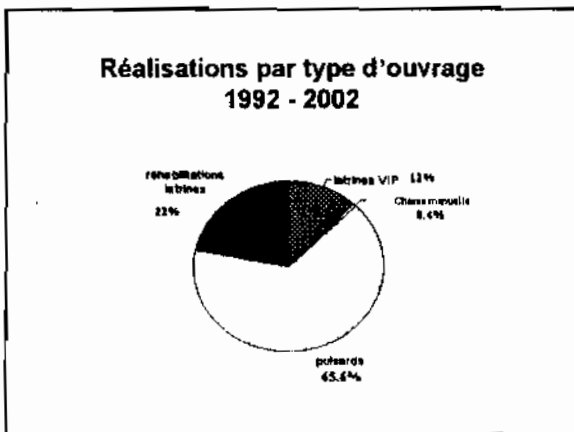
Exemple à Ouagadougou :

équipe permanente de 35 animateurs, 05 superviseurs recrutés et repartis dans les 30 secteurs de la ville depuis 1994

Des résultats tangibles



Réalisations par type d'ouvrage 1992 - 2002



Restructuration de l'offre et de la demande :

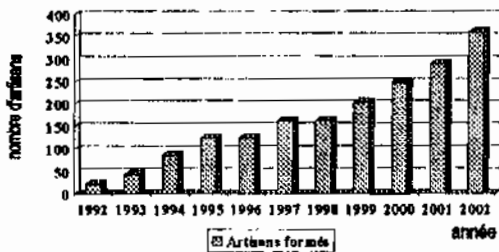
- Développer les capacités du secteur privé
- Contractualiser les tâches d'exécution :
 - ✓ formation (artisans et entreprises privées)
 - ✓ Construction (ouvrages individuels ou collectifs)
 - ✓ Promotion (animation, information et sensibilisation)

Pourquoi contractualiser ou privatiser :

- ✓ Contribue à la création d'un marché dynamique de l'offre et de la demande en biens et services d'assainissement
- ✓ Offre des services de proximité à la population
- ✓ Crée des emplois stables : 291 artisans, 40 animateurs
- ✓ Assure une couverture plus étendue des technologies améliorées (souvent hors des villes concernées)
- ✓ Permet une amélioration continue des services rendus (soigne l'image de l'ONEA en tant que service publique)
- ✓ Facilite la coordination des intervenants « ménage-artisan-animateur » avec l'ONEA

Des emplois créés

• Evolution de la formation des artisans



Quelques obstacles de la demande :

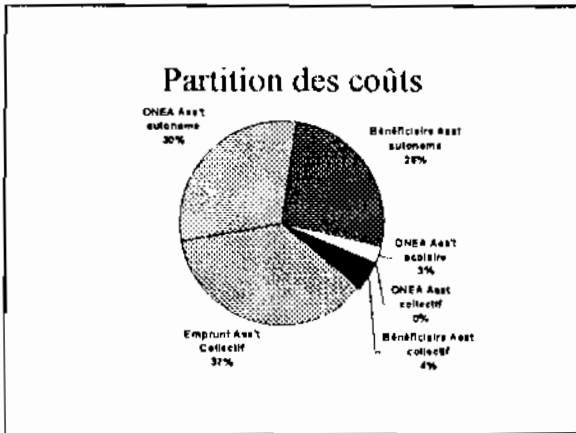
- Statut foncier : zones précaires, habitats en location
- capacité d'infiltration des sols
- Espace limité sur la parcelle
- Population toujours imprégnée des pratiques rurales (perception du propre/salc!)
- Pauvreté croissante

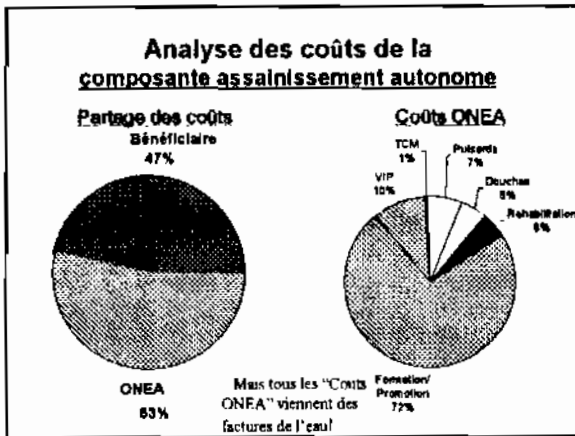
II. FINANCEMENT DES PROGRAMMES

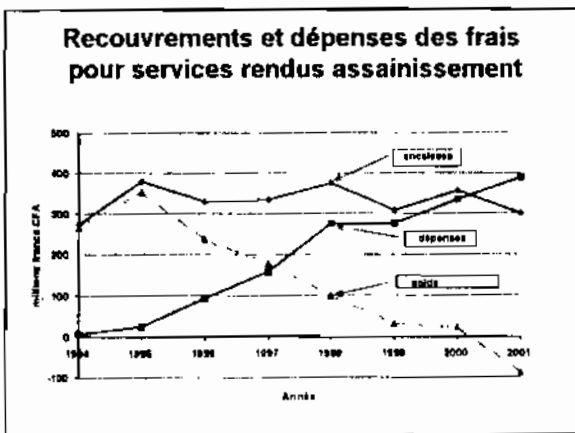
- Philosophie : S'appuyer sur des bases pérennes
- ✓ les ressources propres : la tarification
- ✓ la contribution financière des ménages
- ✓ les appuis externes : les bailleurs de fonds (expertise et surtout l'assainissement collectif)

Coût du programme PSAO

Programme	(milliards FCFA)			
	Coût total	Part ONEA	Bénéficiaire	Emprunt extérieur
Assainissement collectif	4,7	0,04	0,5	4,1
Assainissement autonome	6,3	3,4	3,0	
Assainissement scolaire	0,3	0,3		
Total général	11,3	3,7	3,5	4,1



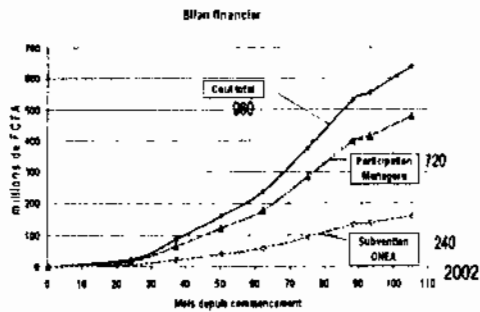




Subventions :

- Subventions basées sur les frais pour services rendus assainissement
- Représente en moyenne 30% des coûts d'investissements
- Se traduit par la livraison gratuite de dalles, de tuyaux de ventilation et de siphon pré fabriqués par des artisans formés et agréés par l'ONEA
- ↳ Moyen efficace d'incitation pour accroître la demande en assainissement autonome
- Autres subventions : partenaires au développement

Un effort appréciable



III. LECONS APPRISES : à partager

- ⇒ PSAO
- ⇒ Promotion
- ⇒ Financement

← **PSAO**

- L'approche adoptée est-elle durable ?
- Apporte t-elle une réponse globale à la question de la dépollution des eaux usées et excréta ?
- Permet-elle une réelle accessibilité à l'assainissement par les plus démunis ?
- A toutes ces questions l'ONEA répond « OUI » : la planification stratégique constitue un guide et un outil opérationnel pour apporter des solutions efficaces à la problématique de l'assainissement en milieu urbain

préoccupations en suspend :

- ☞ l'impact négatif des coûts de matériaux en hausse continue sur l'accessibilité
- ☞ l'extension incontrôlée (lotissement) de l'espace urbain et l'exode rural sur le taux de couverture
- ☞ le cadre réglementaire à renforcer (autorisation de construire, arrêtés municipaux ...)

← **PROMOTION**

- Les indicateurs de performance sont-ils fiables et suffisamment maîtrisés ?
- L'équipe d'intermédiation sociale accroît-elle la demande auprès des ménages ?
- La chaîne « animateur-ménage-artisan-ONEA » est-elle fonctionnelle ?
- A toutes ces questions l'ONEA répond « OUI » : la privatisation de cette activité par appel d'offre ouvert offre des possibilités constantes de réajustement;

Préoccupations en suspend .

- ☞ Les coûts de la promotion élevés limitent l'atteinte des objectifs mondiaux du millénaire en 2015
- ☞ La disponibilité des artisans formés
- ☞ L'impact sanitaire et le calcul du taux de couverture en assainissement autonome restent difficiles à évaluer

🔑 Stratégie de financement :

- L'utilisation des frais pour services rendus assainissement est-elle transparente?
- Les incitations financières sont-elles performantes pour une accessibilité des ouvrages aux plus démunis ?
- A toutes ces questions l'ONEA répond « OUI » : la gestion de l'assainissement doit être cependant liée au recouvrement des coûts pour pérenniser les acquis

Préoccupations en suspend :

- ☞ Le financement de la couverture de l'assainissement dans tous les centres desservis par l'ONEA
- ☞ La réticence des consommateurs d'eau potable aux réajustements tarifaires (prix de l'eau)

CONCLUSION

≡ L'ASSAINISSEMENT N'EST IL UN DROIT
A LA DIGNITE HUMAINE ?

NOTRE DEVOIR A TOUS, DECIDEURS ET
PROMOTEURS, EST D'OFFRIR UN CADRE
DE VIE SAIN A NOS POPULATIONS !

COMMENT Y PARVENIR?

- ➤ Se doter d'instruments de planification approprié compatibles avec les moyens financiers et le savoir faire local des populations
- Innover dans l'approche du développement de la demande en proposant des choix technologiques adaptés et une démarche opérationnelle
- Avoir une vision globale et durable de l'assainissement pour une cohérence des actions
- NOTRE CREDO : TOUJOURS RECHERCHER LES MOYENS OPTIMUM D'Y PARVENIR

JE VOUS REMERCIE !



COMMUNICATION DE DR AMAH KLUTSE DU CREPA



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

RECHERCHE - CREPA - PHASE IV

Partenaires



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

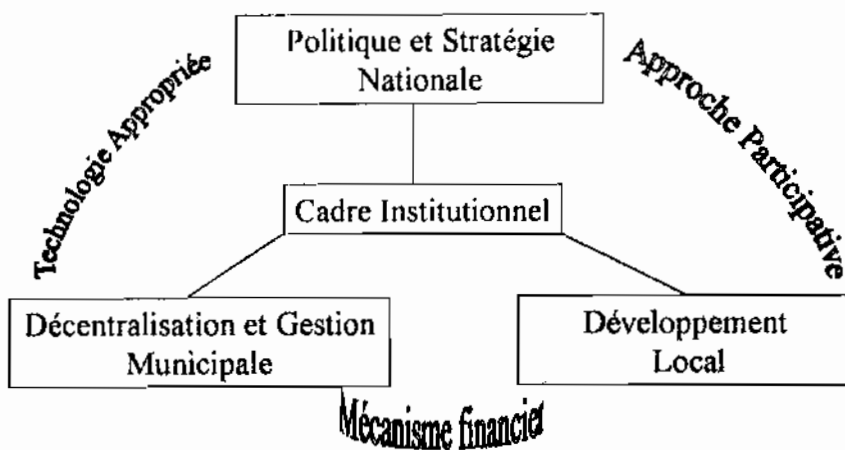
Résultat de la recherche Phase IV

- ***Des projets de démonstration sont exécutés dans les zones rurales périurbaines et urbaines et servent de base pour la recherche-action dont les résultats permettent la vulgarisation des mécanismes financiers alternatifs en articulation avec les technologies appropriées, les approches participatives et le cadre institutionnel afin d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées***



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Stratégie du CREPA



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Objectifs spécifiques

- 1 - Mettre en œuvre dans les pays membres du CREPA, les thèmes de recherche sur : PROGEBOUE, REFAID, MICROFIN, EcoSan
- 2 - Appuyer les municipalités et les communautés
- 3 - Capitaliser les informations
- 4 - Mettre en place des modules de formation
- 5 - Vulgariser les informations collectées
- 6 - Renforcer l'expertise dans les domaines de recherche



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

THEMES DE RECHERCHE

- **Etats des lieux sur les systèmes de micro financement (MICROFIN)** (Bénin, Burkina, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Mali, Sénégal, Togo)
- **Réseaux d'égout de faible diamètre (REFAID)** (Mali, Togo)
- **Assainissement écologique (ECOSAN)** (Bénin, Burkina, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Mali, Sénégal, Togo)
- **Gestion des boues de vidange (PROGEBOUÉ)** (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal)



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

ACTIVITES

- 1 – Elaboration des fiches de projet et de budget
- 2 – Etat des lieux
- 3 – Expérimentations dans les pays pilotes
- 4 – Programmes de démonstration
- 5 – Capitalisation
- 6 – Modules de formation
- 7 – Dissémination des informations
- 8 – Réseaux thématiques d'experts



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Situation de la gestion des BV

Quelques exemples

Accra - Ghana : Station de Teshi, dysfonctionnement

Bamako – Mali : Deux stations pilotes en construction

Cotonou - Bénin : Station SIBEAU, 15% des boues, difficulté de fonctionnement

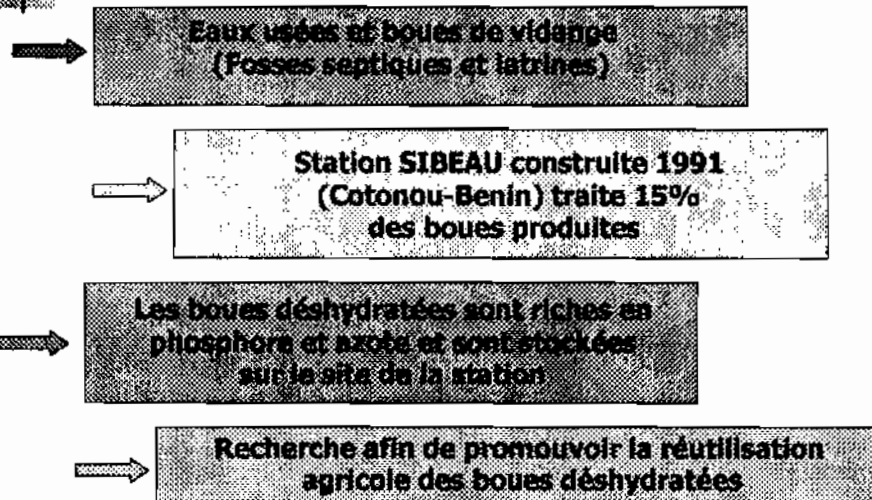
Dakar - Sénégal : Déposante de Bel air, rejet en mer

Ouagadougou - Burkina : Station en construction, traitement partiel des boues



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Progeboue Bénin





Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Progeboue Bénin

Bassin de traitement des boues de vidange

Rebus



Boues
déshydratées



Ressource valorisable



Production de piments

Activités génératrices de revenus
Fertilisation du sol et sécurité
alimentaire

Ressource énergétique

Ressource pour améliorer

Les conditions des
populations



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Progeboue Bénin

Le processus

Déversement des boues dans les bassins de stabilisation



Déversement des boues dans les bassins

Digestion anaérobie
Déshydratation
Compostage



Aire de compostage

Fertilisant du sol





Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Progeboue Sénégal

Gestion communautaire des boues de vidange Sam-Notaire - DAKAR

Réunions communautaires : information, sensibilisation

Mise en place des structures de gestion

CGB : organe exécutif

AQGDB : organe délibératif

Mise en place des moyens matériels

Achat de camion, équipements,...

Participation financière : CREPA, Population

Organisation de la collecte et du transport



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Progeboue Ouahigouya

Gestion durable des boues de vidange

Etat des lieux de la gestion des boues de vidange

**Elaboration approches institutionnelles,
socioculturelles, économiques, financières
et techniques**

Montages institutionnel, juridique et financier

Organisation de la collecte et du transport

**Test des technologies de traitement et
de valorisation des boues**



Atelier méthodologique : Gestion des boues de vidange à Ouahigouya
Ouahigouya, 12 et 13 juin 2003

Progeboue Ouahigouya

Atouts

Cas unique qui prend en compte toute la filière

Maillon indissociable du PSA-Ouahigouya

Mise à disposition d'outils d'aide à la décision

Promotion du secteur privé et mouvement associatif

Amélioration du cadre de vie

Génération de revenus



COMMUNICATION DE Mr KOANDA HALIDOU DU CREPA

Stratégies de gestion durable des boues de vidange en Afrique subsaharienne

PLAN DE PRESENTATION

1. Contexte sous-régional
2. Situation au Burkina Faso et à Ouahigouya
3. Principaux problèmes identifiés
4. Objectifs et résultats attendus de la recherche

KOANDA

Stratégies de gestion durable des boues de vidange en Afrique subsaharienne

1. Situation de l'assainissement des eaux usées et excréta en Afrique subsaharienne

- Plus de 78% des villes ne disposent pas de services formels d'évacuation et de traitement des eaux usées
- Taux d'accès des ménages aux réseaux d'égouts
 - moins de 30% à Dakar et Abidjan
 - 5% à Kumasi
 - 2% à Yaoundé et Douala
 - 0,5% à Niamey
- Equipement des ménages en systèmes autonomes tels que:
 - Latrines traditionnelles (50% à Kumasi, 58,4% à Niamey)
 - Latrines améliorées type VIP (10% à Kumasi, 18,3% à Niamey)
 - Fosses septiques (26% à Kumasi, 11% à Niamey)
 - Milieu naturel (9% à Kumasi, 11,2% à Niamey)

KOANDA

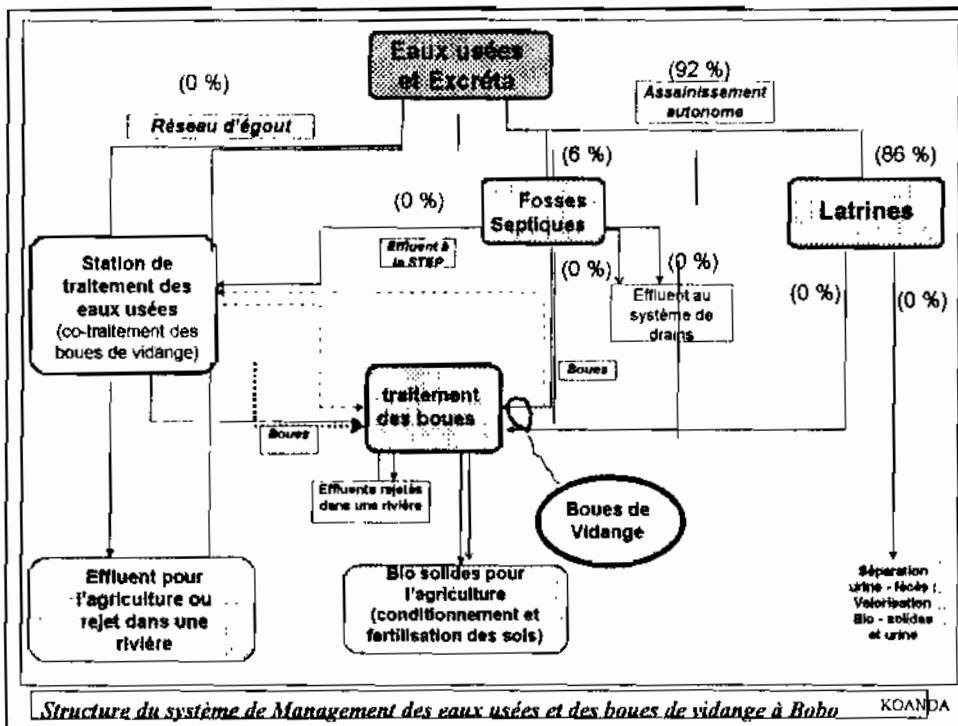
Stratégies de gestion durable des boues de vidange en Afrique subsaharienne

➤ Situation de la gestion des boues de vidange

- ✓ Vidange des fosses par des opérateurs privés et publics
- ✓ Transport des boues par des camions spiros hors des villes
- ✓ Stockage des boues dans les concessions, caniveaux et autres espaces publics
- ✓ Traitement des boues de vidange dans des stations : Cotonou, Accra et Kumasi
- ✓ Dépotage sans contrôle dans presque toutes les villes et agglomérations
- ✓ Déversement dans les champs pour fertiliser les sols

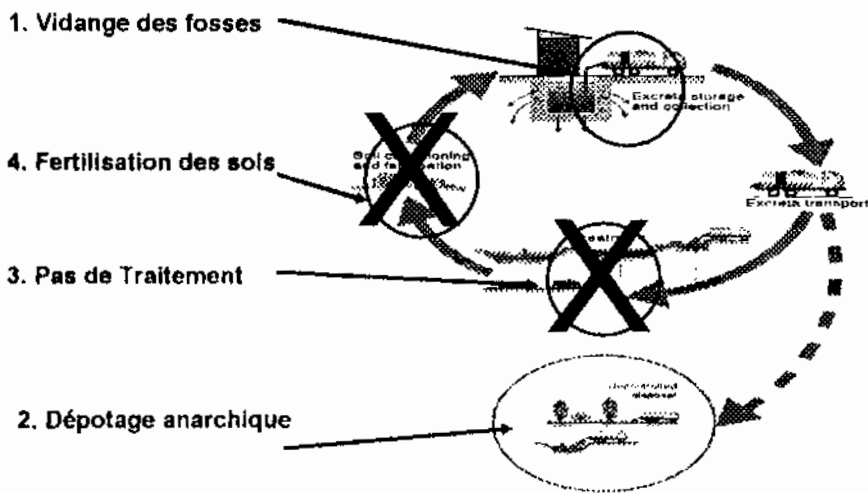
2. Situation au Burkina Faso et à Ouahigouya

KOANDA



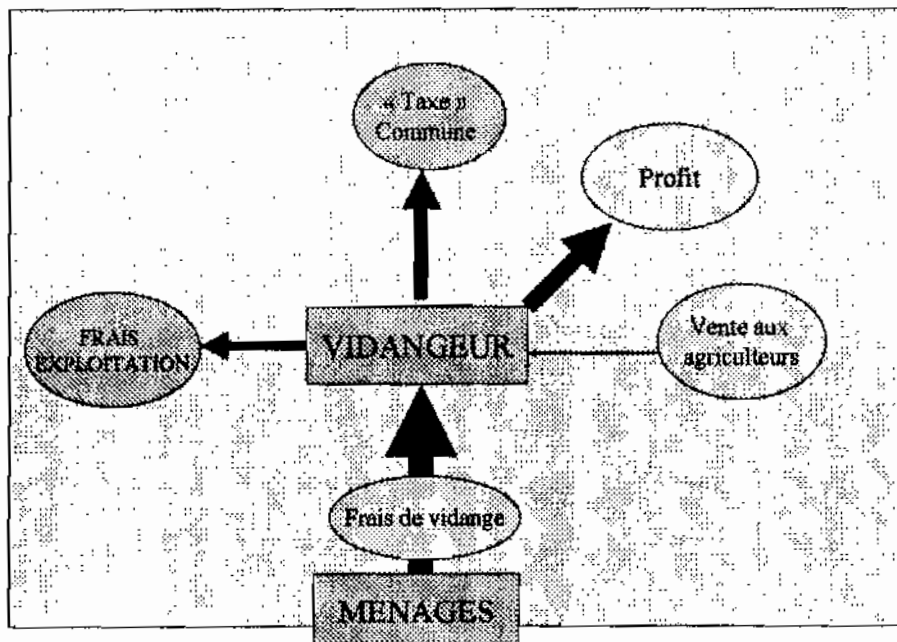
KOANDA

Système de management actuel des boues de vidange dans la ville de Ouahigouya



KOANDA

Modèle de flux financiers dans la ville de Ouahigouya



KOANDA

Stratégies de gestion durable des boues de vidange en Afrique subsaharienne

➤ Cadre institutionnel et réglementaire

✓ Acteurs du système de gestion des boues de vidange

- La mairie (possède un camion de vidange)
- Le gérant du camion de vidange
- les vidangeurs manuels
- les agriculteurs
- les ménages et autres producteurs de déchets liquides

✓ Textes réglementaires

- code de l'environnement
- code de l'eau, code d'hygiène
- normes de rejets
- Pas de textes au niveau communal

KOANDA

Stratégies de gestion durable des boues de vidange en Afrique subsaharienne

3. PRINCIPAUX PROBLÈMES IDENTIFIÉS

✓ Sur le plan institutionnel

- . Pas de réglementations spécifiques
- . Non application des textes généraux existants (Permis de construire, code d'hygiène, etc.)
- . Absence de mécanisme et de cadre de concertation entre les acteurs de la filière
- . Tous les acteurs du secteur ne sont pas connus (vidangeurs manuels)



Pas d'organisation de la filière des boues de vidange

✓ Sur le plan financier et économique

- . Méconnaissance des flux financiers
- . les tarifs de vidange ne sont pas établis avec un souci de rentabilité...
- . Faiblesse des capacités financières des ménages (tarifs élevés : ...)



Difficile de concilier intérêts économiques et sociaux

KOANDA

Stratégies de gestion durable des boues de vidange en Afrique subsaharienne

✓ Sur le plan technique et technologique

- . les caractéristiques des boues vidangées ne sont pas connues
- . les quantités de boues vidangées ne font pas l'objet de relevé
- . les quantités vidangées dans les champs ne sont pas connues
- . Pas de traitement des boues après vidange
- . Pas de sites de dépotage appropriés

⇒ Impossible de choisir des technologies adaptées de vidange, collecte et transport, traitement et valorisation des boues

✓ Risques sur la santé et l'environnement

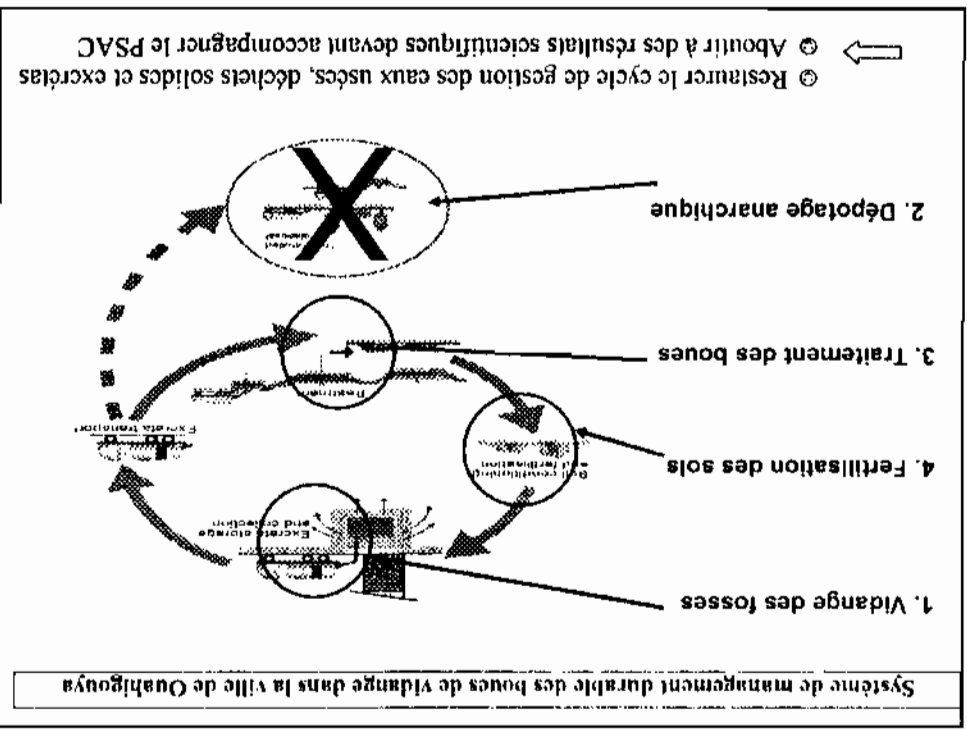
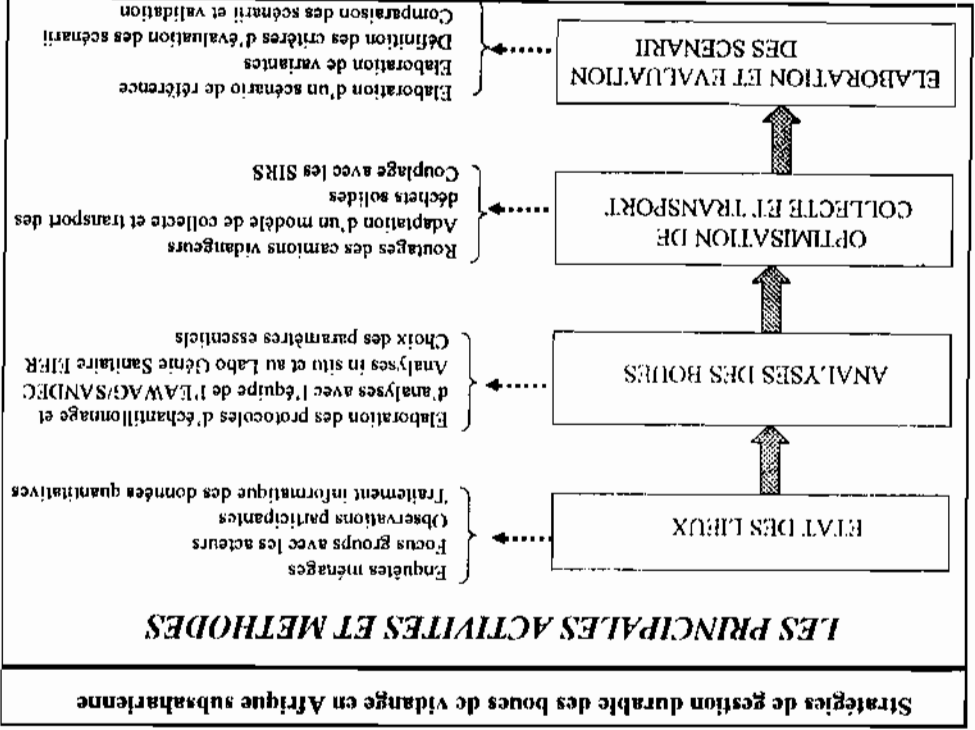
- . Vidange sans protection et à mains nues
 - ⇒ risques de contamination par des œufs d'helminthes et autres pathogènes
- . Rejets dans les concessions, les rues et les espaces et autres ouvrages publics (canal d'évacuation des eaux pluviales)
 - ⇒ risques d'aggravation du paludisme et autres maladies hydriques, odeurs, pollution des eaux superficielles
- . Réutilisation directe des boues en agriculture
 - ⇒ risques de contamination des aliments, des agriculteurs et consommateurs

KOANDA

Stratégies de gestion durable des boues de vidange en Afrique subsaharienne

4. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

- Principales questions auxquelles il faut apporter des réponses appropriées pour assurer la protection de la santé des populations et préserver l'environnement
 - ✓ Quelles technologies faut-il promouvoir pour quelle agglomération et à quel coût ?
 - ✓ Quel cadre institutionnel et réglementaire peut-on mettre en place pour faciliter le suivi et le contrôle des interventions de chaque acteur ?
 - ✓ Quels modes de financement peut-on mettre en place qui préservent les intérêts des acteurs sans compromettre le caractère social de l'assainissement ?
- Objectif global
Elaborer des stratégies de gestion durable et de valorisation des boues de vidange et les valider à l'échelle d'une ville du Burkina Faso (Ouahigouya)
- Objectifs spécifiques
 - ✓ Identifier des technologies de vidange, collecte et transport, traitement et valorisation et les optimiser en fonction de la taille des agglomérations
 - ✓ Elaborer et valider des approches institutionnelles et réglementaires adaptées
 - ✓ Elaborer et valider des montages financiers et économiques viables



RAPPORTS DES TRAVAUX DE GOUPE

Travaux de groupe N°1 : Aspects institutionnels, juridiques et réglementaires

Termes de référence

Les aspects institutionnels, juridiques et réglementaires constituent des éléments déterminants pour la viabilité du projet ; à cet effet les membres du groupe ont eu à :

- Identifier et inventorier toutes les structures devant intervenir dans la gestion l'assainissement et en particulier des boues de vidange à Ouahigouya
- Définir sommairement quels peuvent être les rôles (cahier des charges) de chaque acteur
- Proposer les membres du groupe de concertation et préciser les rôles et attributions qui leur seront dévolus (organisation, fonctionnement, moyens)
- Relever les éléments devant constituer le mécanisme juridique à mettre en place au niveau local (textes spécifiques, délibérations et arrêtés municipaux et provinciaux), ainsi que les conditions d'application des ces textes
- Proposer un chronogramme des actions à entreprendre pour l'année 2003

Point 1 : Identifier et inventorier toutes les structures devant intervenir dans la gestion de l'assainissement et en particulier des boues de vidange à Ouahigouya

Les structures suivantes ont été identifiées comme intervenant dans le secteur de l'assainissement et en particulier dans la gestion des boues de vidange :

- Association Etre Comme les Autres (ECLA)
- Association pour le Développement du Secteur Informel (ADSI)
- Mairie a concédé son moyen de travail à l'ADSI
- Mairie (employeur et contrôleur des actions des associations)
- Les vidangeurs (les Ninissi)
- Ministère chargé de l'environnement
- Ministère chargé de l'agriculture et de l'hydraulique (DGAEP, ONEA)
- CREPA
- EPCD
- NEERE
- Les groupements dans les secteurs
- Les comités de développement des secteurs (CDS)
- Coordination des femmes
- Districts sanitaires
- Mouvements associatifs
- Partenaires financiers (jumelage, coopération décentralisée, ONEA)

Point 2 : définir sommairement quels peuvent être les rôles (cahiers des charges) de chaque acteur

Les membres du groupe ont regroupé les différents acteurs en quatre (04) catégories à savoir :

- **Les intervenants directs ou acteurs de terrain** : (ECLA, ADSI, NEERE, vidangeurs, mouvements associatifs, association des femmes, CDS)

- **Les acteurs en charge de la réglementation du secteur de l'assainissement et les Services techniques** : la Mairie (conseil municipal), le Ministère de la Santé (la Direction Régionale de la Santé (DRS) au sein duquel se trouvent le Centre Régional ESA , le District Sanitaire, le Service d'Hygiène), le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie à travers sa Direction Provinciale , le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et Ressources Halieutiques à travers sa Direction Régionale et sa Section AEP , le Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme (Direction régionale), ONEA à travers la Direction de l'assainissement dans le cadre du Programme de Municipalisation de l'Assainissement)

- **Les acteurs qui participent au financement du secteur** : les partenaires financiers (jumelages avec Chambéry Vance en France, Lanshtein en Allemagne), Coopération avec l'Italie, la Mairie de Ouahigouya, les bénéficiaires, contribuables, ONG.

- **Les acteurs de défense des droits et des intérêts** : la Mairie (fixation des tarifs de vidange abordables, établissement d'un contrat avec les associations avec des cahiers de charge bien définis).

Recommandations :

- organiser les vidangeurs en association pour leur permettre de mieux défendre leur droit et permettre aux structures voulant organiser des actions en leur faveur (formation sensibilisation,...) de mieux cibler les actions ;
- Recenser les vidangeurs manuels, les former, les équiper pour sécuriser le secteur ;
- Réglementer le secteur de la gestion des boues de vidange.

Point 3 : Proposer les membres du groupe de concertation et préciser les rôles et attributions qui leur sont dévolus (organisation, fonctionnement, moyens)

Le groupe de concertation qui est proposé est composé de représentants de dix structures qui sont :

Acteurs directs (03 représentants) :

Vidangeur
NEERE
CDS

Services déconcentrés de l'Etat (03 représentants) :

District sanitaire (service d'hygiène)
DGAEP
Environnement

Commune (02 représentants) :

EPCD
Conseil municipal

Services techniques (02 représentants) :

CREPA
ONEA

Rôle du groupe de concertation

- Harmoniser les points de vue des membres du groupe par rapport au cadre de gestion des boues de vidange.

- Recenser les textes existant et proposer les textes réglementant le secteur de l'assainissement et de la gestion des boues de vidange en vue de son adoption par la commune.
- Définir le domaine d'application des textes, les conditions et les moyens de suivi de la mise en œuvre.
- Emettre des avis sur des questions touchant les aspects institutionnels, juridiques, réglementaires, techniques de la gestion des boues de vidange.
- Suivre l'évolution de la mise en œuvre du projet de gestion des boues de vidange.

Recommandations

Il est recommandé que le groupe de concertation puisse réfléchir lui-même sur :

- Son Organisation : Composition du groupe de concertation. Réflexion sur l'organe de direction, le règlement intérieur, les attributions des membres.
- Son Fonctionnement : Elaboration du règlement intérieur.
- Les Moyens à mettre à sa disposition : Elaboration du budget pour son fonctionnement.

Point 4 : Relever les éléments devant constituer le mécanisme juridique à mettre en place au niveau local (textes spécifiques, délibérations et arrêtés municipaux et provinciaux) ainsi que les conditions d'application de ces textes

Au regard des problèmes rencontrés çà et là (manque de coordination dans les interventions des différents acteurs : Voirie, service de l'urbanisme, rejet anarchique des eaux usées et des déchets) il est urgent que la Mairie prenne des textes pour réglementer le secteur de l'assainissement au niveau communal et la gestion des boues de vidange (stockage, collecte, transport, traitement, valorisation).

La revue des textes en vigueur (au niveau national ou municipal) est un passage obligé qui doit servir de base de réflexion et de discussion à l'autorité municipale en vue de décider des actions à entreprendre et le cadre d'intervention.

Recommandation

Il est recommandé que le groupe de concertation mène des réflexions plus approfondies en la matière et faire des propositions concrètes.

Point 5 : proposer un chronogramme des actions à entreprendre pour l'année 2003

Un chronogramme est proposé, mais la convocation très rapide du groupe de concertation s'avère indispensable pour la définition claire des attributions et des tâches à réaliser.

Chronogramme

N°	Activités	Période						Observations
		J	A	S	O	N	D	
1	Elaboration des textes portant création, organisation, attribution, fonctionnement du groupe de concertation							
2	Convocation du groupe de concertation pour l'amendement et l'adoption des textes portant création, organisation, fonctionnement du groupe							
3	Transmission des textes au conseil municipal pour adoption et signature							
4	Elaboration du programme d'activités du groupe de concertation							
5	Recensement des textes existants							
6	Elaboration et proposition au conseil municipal des arrêtés et textes.							
7	Adoption des arrêtés et textes par le conseil municipal							
8	Suivi de la mise en œuvre du projet							

Composition du groupe 1

1. BANWORO Siéka Anatole : Secrétaire Général Mairie (*Modérateur*)
2. KLUTSE Amah : CREPA (*Rapporteur*)
3. OUEDRAOGO Oumarou
4. OUEDRAOGO Abdoulaye
5. SAWADOGO Kader
6. OUEDRAOGO Joséphine : DGAEP
7. SAWADOGO Moussa
8. SAWADOGO Zakaria
9. SANOU Minata : PEEN
10. ZABSONRE Pierre : DRAHRH
11. KANZIEMO Marie-Yvette : CREPA
12. OUEDRAOGO Boureima
13. COMPAORE Jean-Raphaël : Direction Assainissement de l'ONEA
14. OUEDRAOGO Issaka : Directeur Cabinet Mairie
15. ZONGO Alain
16. OUEDRAOGO Issouf
17. SAWADOGO Mariétou
18. SAWADOGO Adama

Travaux du groupe N°2 : Aspects organisationnels, socioculturels et financiers

Termes de Référence

La prise en compte des aspects organisationnels, socioculturels et financiers, appuyée par une stratégie d'IEC est déterminante pour le changement des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. Le groupe 2 a au regard des résultats de l'étude d'état des lieux réfléchi sur :

- L'implication des parties prenantes dans la gestion du projet
- L'adéquation entre les tarifs de vidange et la capacité de payer des ménages, statut des opérateurs de vidange (facilités et contraintes administratives)
- La rentabilité des activités de vidange et de valorisation des boues
- Mode de gestion et de suivi de la station de traitement (conditions de dépotage des boues, rôle et responsabilité du gérant)
- Formes de participation au financement des investissements et charges de fonctionnement de la station (municipale, communautaire, autres institutions)
- Taxe d'assainissement (modalités de fixation, contribution à la gestion des boues de vidange, mécanismes de gestion des taxes)

I. ASPECTS ORGANISATIONNELS

A l'issue d'intenses échanges internes, le groupe a procédé à l'identification de toutes les parties prenantes devant s'impliquer dans le projet, définit leurs rôles et responsabilités pour une gestion durable des boues de vidange dans la ville de Ouahigouya. Un comité de pilotage a été proposé pour assurer la coordination et le suivi des activités du projet au niveau de la Commune.

1.1 Identification des acteurs et définition de leurs rôles et responsabilités

Les principaux acteurs impliqués dans la gestion des boues de vidange sont :

- La mairie (services, EPCD)
- Les vidangeurs (gestionnaire du camion, vidangeurs mécaniques)
- Les usagers (ménages, commerces, services)
- Les services déconcentrés de l'Etat
- Les ONG et Mouvements associatifs
- Les agriculteurs et maraîchers
- Les partenaires techniques
- Les partenaires financiers

1.2 Rôles et responsabilités de chaque acteur

☛ La Mairie de Ouahigouya

Elle aura pour rôles de :

- appuis aux activités d'IEC
- contrôle et gestion des conflits
- suivi et évaluation des activités
- élaboration et application de textes communaux
- définition des tarifs

- prise de mesures incitatives
- recherche de financement
- coordination de la politique d'assainissement au niveau communal
- participation à la définition des différents scénarii

☛ Les vidangeurs

Aussi bien les vidangeurs manuels que mécaniques (gérant du camion vidangeur) auront un rôle de :

- prestataires de service de vidange
- sensibilisation et animation des populations (clients)
- Collecte de données utiles (quantités de boues vidangées, origine des boues, etc.)

☛ Services déconcentrés de l'Etat

Ces services sont essentiellement :

- District sanitaire
- Direction de l'Urbanisme et du cadastre
- Direction de l'environnement et du Cadre de vie
- Direction chargée de l'Eau
- Direction chargée de l'Agriculture

Ils joueront le rôle de :

- appui à l'application des textes
- appui technique pour des études spécifiques (Etudes d'Impacts sur l'Environnement, Etudes d'impacts sanitaires, etc.)
- formation et sensibilisation des acteurs

☛ ONG et Mouvement associatif

Les ONG et Associations actives dans le domaine de l'assainissement et pouvant contribuer à une gestion durable des boues de vidange sont :

- ECLANEERE
- Coordination des associations féminines de Ouahigouya
- ADSI

Cette catégorie d'acteurs aura pour rôle de :

- sensibiliser les populations (IEC)
- assurer le suivi-évaluation
- offrir des prestations de service (contractualisation, délégation, etc.)
- valoriser les bio solides et effluents liquides
- participer à la définition, l'adoption et la mise en oeuvre des différents scénarii

☛ Agriculteurs et maraîchers

Ils auront pour rôle de :

- valoriser les bio solides et effluents liquides
- participer aux différents scénarii
- sensibiliser les populations et des pairs

☛ Partenaires techniques

Ces partenaires comprennent : le CREPA, le groupe ETSHER-EIER, ONEA. Ils auront un rôle de :

- appui à la recherche et à la réalisation de technologies appropriées
- financement de certaines recherches
- études thématiques
- formation des acteurs
- appui-conseil

☛ Partenaires financiers

Ce sont les bailleurs de fonds, banques, coopération décentralisée, institutions financières décentralisées (caisses populaires), etc.

Ils auront pour rôle de financer les initiatives de projet dans la filière (crédit, subventions) et de participer aux suivis et évaluations.

1.3 Mise en place d'un comité de pilotage du projet

La création d'un comité de pilotage répond à la nécessité d'impliquer tous les acteurs sur l'ensemble des étapes du projet. Il aura un rôle d'orientation et de suivi des activités du projet.

Chaque acteur identifié précédemment sera représenté dans ce comité par deux personnes dont un titulaire et un suppléant. Le mode de fonctionnement du comité ainsi que son budget seront définis en temps opportun par les membres sur la base du cahier des charges de chaque acteur.

II. ASPECTS SOCIOCULTURELS

La prise en compte des aspects socioculturels est déterminante pour le changement des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. Pour cela, le groupe propose avant toute élaboration de scénario de procéder à de bonnes analyses des perceptions, attitudes et comportement des populations vis-à-vis des boues de vidange. Cette dimension doit être prise en compte effectivement dans les différentes étapes du projet.

En outre, la prise en compte de la dimension « genre » ne se résumera pas à la seule considération des rapports entre hommes et femmes mais aussi les autres variables tels que les rapports entre les générations, les religions, les ethnies, couches vulnérables, etc.

III. ASPECTS FINANCIERS

Les mécanismes financiers se baseront sur les possibilités de mobilisation des ressources endogènes surtout pour couvrir les charges d'exploitation ; les partenaires financiers contribueront pour le financement des investissements.

Le groupe a échangé sur les axes suivants sans pour autant proposer un scénario:

- poursuite et maintien du principe de délégation de la gestion du camion vidangeur ;
- la tarification doit tenir compte de la volonté et la capacité à payer des usagers ;
- sauvegarder dans les scénarii l'équilibre financier et les intérêts des différents acteurs, notamment les sociétés de vidange et éventuellement le gérant de la future station de traitement ;
- détermination d'un mécanisme financier adapté aux ressources locales et basé sur une étude pointue ;
- Renforcer la gestion déléguée actuelle du camion vidangeur ;
- Prospecter avec l'ONEA et la Commune dans le cadre du PSAC la possibilité de mise en place d'un fonds pouvant assurer le fonctionnement du cadre de concertation sur le thème global de l'assainissement (redevance assainissement perçue par l'ONEA) ;

Toute la démarche devra s'appuyer sur une stratégie appropriée d'IEC pour mieux impliquer les acteurs du projet.

Pour le financement d'une station de traitement, le groupe a échangé sur un certain nombre d'options qui devraient se confirmer avec une analyse fine de toute la filière (tarification) pour préserver les intérêts de chaque acteur. Ces options discutées sont :

- le relèvement des tarifs de vidange pratiqués par le gérant du camion vidangeur
- financement partiel par l'ONEA
- paiement d'un droit de dépotage à la station

RECOMMANDATIONS

Le groupe II a formulé les recommandations suivantes :

1. créer un cadre local de concertation entre les différents acteurs de l'assainissement pour harmoniser leurs approches ;
2. doter de moyens nécessaires le cadre de concertation pour assurer son fonctionnement ;
3. assurer un meilleur suivi des actions du projet, leur contrôle par la mise en place d'un mécanisme de financement endogène ;
4. assurer le renforcement des capacités des intervenants (Collectivités locales, opérateurs indépendants, etc.)
5. accorder un statut juridique de société d'intérêt public aux opérateurs privés, notamment le gérant du camion de vidange ;
6. la conduite d'un programme d'IEC approprié visant à informer les populations sur le contenu des textes devra contribuer à faire appliquer et respecter les normes de rejets relatives aux eaux usées et boues de vidange

Composition du groupe 2

Le groupe 2 était composé de 18 membres :

1. OUEDRAOGO Saba Abdoulaye
2. PITROIPA Noëlie
3. DIOP Cheikh
4. KOANDA Halidou
5. OUEDRAOGO Boukari Moryouré
6. OUEDRAOGO A. Pascal
7. NANA Jean-Baptiste
8. SISSOKO Seydou
9. KABORE Edmond
10. ZOCOUR Saïdou
11. OUEDRAOGO Salam
12. OUEDRAOGO Aldiouma
13. SAWADOGO Boureima
14. COULIBALY Emile
15. KOMBASSERE Rock Samson
16. SAWADOGO Rosalie
17. OUEDRAOGO Jean-Victor
18. OUEDRAOGO Azéta

Travaux de groupe 03 : Aspects techniques, environnementaux et valorisation des boues

Termes de référence

Le groupe 3 devra réfléchir sur les technologies les plus appropriées qui prennent en compte la dimension environnementale et sanitaire et qui favorisent la réutilisation des sous-produits et effluents de traitement des boues de vidange.

A cet effet, il est important que l'ensemble des étapes de la filière soit discuté :

- Choix, conception et construction des ouvrages de stockage des matières fécales
- Choix des technologies de vidange et transport des boues
- Conditions de réalisation d'une station de traitement (terrains pour la construction, technologie)
- Réduction des risques et impacts sanitaires et environnementaux
- Systèmes de valorisation (compostage avec les déchets solides, irrigation avec les effluents liquides, production de biogaz, etc.)

1. Choix, conception et construction des ouvrages de stockage des matières fécales

La démarche adoptée par le groupe 03 est de faire l'inventaire de l'existant, de proposer des technologies appropriées à faible coût en tenant compte de leurs avantages et inconvénients.

Les ouvrages d'assainissement recensés dans la ville de Ouahigouya sont essentiellement des :

- latrines traditionnelles (les plus répandues) ;
- latrines améliorées types VIP et TCM ;
- les fosses étanches ;
- les fosses septiques ;

Pour une gestion saine et durable des matières de vidange, des technologies appropriées devront être proposées en fonction du standing des populations :

- Bas et moyen standing : latrines améliorées type VIP ou TCM
- Haut standing : Fosse septique.

Un accent sera mis sur les aspects socioculturels et religieux notamment pour les latrines améliorées.

L'ensemble est présenté dans le tableau 1

ETATS DES LIEUX	TECHNOLOGIES APPROPRIÉES	ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> •• Latrines traditionnelles •• Latrines améliorées •• Fosses étanches •• Fosses septiques •• Toilettes publiques •• Sans latrines 	<p>Moyen standing et bas standing (si subvention)</p> <p>Latrines améliorées</p> <p>Type VIP, TCM (pour les familles musulmanes)</p> <p>Haut standing</p> <p>Fosse septique</p>	<p>Possibilité de subvention</p> <p>Hygiénique</p> <p>Boues digérées</p> <p>Pas de risque d'éboulement</p> <p>Fréquence de vidange très faible</p> <p>Réutilisation des boues produites</p> <p>Réduction des boues fraîches à vidanger</p>	<p>Possibilité de contamination de la nappe</p> <p>Coût relativement élevé</p> <p>Coût élevé</p>

2. Choix des technologies de vidange et de transport des boues

Il a été constaté qu'au niveau de la ville de Ouahigouya, la vidange des boues se fait de deux manières :

- vidange mécanique
- vidange manuelle

Les différents commentaires sont mentionnés dans le tableau 2

ETATS DES LIEUX	TECHNOLOGIES APPROPRIÉES	ATOUS	CONTRAINTES
<p>† Vidange manuelle (stockage sur et/ ou transport ultérieur vers champs)</p>	<p>Vidange manuelle (transport immédiat vers un site approprié)</p>	<p>Faible coût Vidange totale de la fosse (contenu compact)</p>	<p>Possibilité de contamination de la nappe Risques sanitaires Stockage sur place</p>
<p>☛ Vidange mécanique (Transport par camion citerne)</p>	<p>Vidange mécanique (spiros et hydro cureur)</p> <p>Association des deux modes de vidange</p> <p>Traction asine avec motopompe</p>	<p>Faible risque sanitaire Transport immédiat Rapide et efficace</p> <p>Peut passer dans les ruelles Vidange des puisards Transport des boues Coût faible</p>	<p>Coût élevé Accessibilité des fosses souvent difficile Non adaptés à tous les ouvrages</p> <p>Faible capacité lent</p>

3. Conditions de réalisation d'une station de traitement (terrains pour la construction, technologie)

Les boues vidangées mécaniquement sont déversées sans contrôle dans les champs, les anciennes carrières, etc. Quant aux boues vidangées manuellement, elles sont au préalable stockées dans des fosses aménagées dans la cours ou derrière les concessions et sont pour le plus souvent transportées vers les champs.

En 1^{ère} approche, il semble possible pour la commune de dégager un terrain pour la construction de la station de traitement (secteurs 11, 14 et 15). Une étude approfondie viendra préciser le site d'implantation de la station pour tenir compte de la capacité d'infiltration du sol et des risques de contamination des eaux souterraines (le niveau de la nappe est à environ 25 m et le sol est latéritique). Comme technologie, le groupe a proposé une station de traitement par lagunage naturel avec séparation solide-liquide pour les boues vidangées ; ce type de station est la plus rencontrée dans la sous-région (Ouagadougou, Cotonou, Accra, etc.).

Les avantages et inconvénients sont mentionnés dans le tableau 3

ETATS DES LIEUX	TECHNOLOGIES APPROPRIÉES	ATOUPS	CONTRAINTES
Déversement anarchique (Champs, carrière, tissus urbains)	Espace disponible Le sol s'y prête La nappe est profonde Lagunage naturel à microphytes avec séparation solide-liquide (Boues vidangées mécaniquement) Secteurs 11,14, 15 Dépotage et déshydratation à la STEP, et transport des boues par charrettes (boues vidangées manuellement)	Climat favorable Personnel peu qualifié Coût de réalisation d'exploitation relativement faible Plus de stockage dans le tissu urbain Réduction des nuisances olfactive et visuelle et des risques sanitaires	Beaucoup d'espace Bon design nécessaire Coût de transport ajouté au coût de vidange

4. Systèmes de valorisation (compostage avec les déchets solides, irrigation avec les effluents liquides, production de biogaz, etc.)

Le groupe 03 dans ses réflexions a fait l'inventaire des systèmes de valorisation existants et a proposé des technologies appropriées.

NIVEAU	RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX	MESURES D'ATTENUATION
1. Ouvrage	Accident par éboulement Péris fécal (transport des pathogènes par les vecteurs) Nuisance olfactive Pollution de la nappe	Ouvrage adéquat Entretien des ouvrages Mesure de protection de la nappe
2. Vidange et transport	Contamination potentielle des opérateurs manuels Nuisance visuelle et olfactive	Protection individuelle des opérateurs Suivi médical Information et sensibilisation des opérateurs et même des ménages
3. Déversement	Perturbation de l'écosystème Risque d'accident (ex : noyade) Contamination de la nappe	Construction de la STEP
4. valorisation	Contamination des légumes susceptibles d'être consommés crus Contamination potentielle des exploitants et des consommateurs	Irrigation à la raie ou aux gouttes à gouttes Désinfection des légumes avant consommation Information, sensibilisation des exploitants et des consommateurs

ETATS DES LIEUX	TECHNOLOGIES APPROPRIÉES	ATOUTS	CONTRAINTES
<p>Fertilisation des champs par les boues fraîches (vidangées mécaniquement)</p> <p>Amendement des champs avec les boues digérées issues de la vidange manuelle</p>	<p>Déshydratation et hygiénisation des boues</p> <p>Compostage des boues</p> <p>Co-compostage des boues et des ordures ménagères</p>	<p>Utilisation directe des boues déshydratées et hygiénisées</p> <p>Bon fertilisant</p> <p>Utilisation de l'effluent traité dans l'irrigation à la raie ou goutte à goutte</p> <p>Arrosage des arbres</p>	<p>Ecoulement du compost</p> <p>Risques sanitaires potentiels</p> <p>Acceptabilité sociale</p>

5. Réduction des risques sanitaires et environnementaux

Le groupe 03 a jugé nécessaire d'étudier les risques sanitaires et environnementaux sur toute la chaîne de gestion des boues de vidange, c'est à dire de la production à la valorisation. Les réflexions sont mentionnées dans le tableau 5 :

Composition du groupe de travail 03

1. OUÉDRAOGO Moussa : EIER-ETSHER (*Modérateur*)
2. DEMBÉLE Abdrahamane : EIER-ETSHER (*Rapporteur*)
3. SIDIBÉ Halidou
4. GUEMBRÉ Mahama
5. OUÉDRAOGO Abdoulaye
6. OUÉDRAOGO Antoine
7. OUÉDRAOGO Issa
8. OUÉDRAOGO Ali
9. BAMBARA Omer : CREPA Burkina
10. OUBDA Moussa : Direction Provinciale Environnement et Cadre de Vie
11. PORGO Mahamadi : Direction Provinciale de l'Agriculture
12. TOUGMA Eric
13. BOUDA T. Philippe
14. OUATTARA Djina
15. DIABATÉ Siaka
16. SANA Awa
17. OUÉDRAOGO Simplicie : 1er Adjoint du Maire
18. SAWADOGO Débili
19. KEITA Fatimata : NEERE
20. DIALLO D. Sadou

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DE PRESENCE

N° Ordre	Nom et prénoms	Fonction	Structure
1	KLUTSE Amah	Chargé de recherches	CREPA
2	DIOP Cheikh	Sociologue	CREPA
3	KANZYOMO Marie-Yvette	Communicatrice	CREPA
4	KOANDA Halidou	Doctorant	CREPA
5	BAMBARA Omer	Chargé de Programmes	CREPA Burkina
6	PITROIPA Noëlie	Sociologue	CREPA Burkina
7	OUEDRAOGO Moussa	Enseignant	ETSHER/EIER
8	DEMBELE Abdrhamane	Ingénieur-chercheur	ETSHER/EIER
9	OUEDRAOGO Josephine	Chef de service Assainissement	DGAEP
10	OUEDRAOGO Simplicie	1er Adjoint du Maire	Mairie OHG
11	BANWORO S. Anatole	Secrétaire Général	Mairie OHG
12	OUEDRAOGO Issiaka	Directeur de Cabinet	Mairie OHG
13	SAWADOGO Moussa	Agent Voirie	Mairie OHG
14	COULIBALY Emile	Agent Voirie	Mairie OHG
15	SAWADOGO Mariétou	Animatrice	Mairie OHG
16	OUEDRAOGO Boureima	Conseiller	CDS 10
17	OUEDRAOGO B. Moriyouré	Conseiller	CDS 9
19	SAWADOGO Kader	Conseiller	CDS 4
20	OUEDRAOGO Antoine	Conseiller	CDS
21	SAWADOGO Boureima	Conseiller	CDS 15
22	OUEDRAOGO Abdoulaye	Conseiller	CDS 2
23	OUEDRAOGO S. Abdoulaye	Conseiller	CDS 5
24	OUEDRAOGO Oumarou	Conseiller	CDS 6
25	OUEDRAOGO Ali	Conseiller	CDS 8
26	OUEDRAOGO Youssouf	Conseiller	CDS 4
27	SAWADOGO Zakaria	Conseiller	CDS 11
28	SIDIBE Alidou	Conseiller	CDS 7
29	OUEDRAOGO Boukary	Conseiller	CDS 9
30	OUEDRAOGO A. Pascal	Conseiller	CDS 12
31	OUEDRAOGO A. Jules	Directeur	Direction Assainissement ONEA
32	COMPAORE Jean-François	Sociologue	Direction Assainissement ONEA
33	NANA Jean-Baptiste	Informaticien	ONEA OHG
34	KABORE Edmond	Juriste	EPCD Ouahigouya
35	KEITA Fatimata	Présidente NEERE	ECLA/NEERE
36	SAWADOGO Rosalie	Chargée de formation	ECLA/NEERE
37	TOUGOUMA N. Eric	Directeur services économiques et logistiques	Hôpital OHG
38	BOUDA Térissom Philippe		Santé/CRESA OHG
39	OUATTARA Djina	Responsable SIECA	District Sanitaire OHG
40	PORGO Mahamadi	Directeur Provincial	Direction Provinciale Agriculture
41	ZABSONRE Pierre	Chef de section IRH	Direction Régionale Agriculture

42	OUBDA Moussa	Service Régional de la Planification	Direction Régionale Environnement
43	DIABATE Siaka	Directeur Provincial	Direction Provinciale Environnement
44	SANOU Minata	Responsable PHA	PEEN
45	KOMBASSERE Rock Samson	Agent	Caisse populaire URCPN
46	ZOROM Mady	Particulier	Vidangeur OHG
47	OUEDRAOGO Salam	Maraîcher	ASPMY OHG
48	GUEMBRE Mahama	Maraîcher	ASPMY OHG
49	OUEDRAOGO Aldiouma		Haut-Commissariat OHG
50	SANA Awa		Coordination des Femmes
51	OUEDRAOGO Azèta		Coordination des Femmes
52	SAWADOGO Lebiri		Radio de l'Amitié
53	SAWADOGO Adama		Journal "Le Pays"
54	OUEDRAOGO Albert		Journal "Amazone"
55	DIALLO Sadou		Journal "Le Démocrate"
56	ZONGO Alain		Journal "L'Observateur Paalga"
57	SOUGOURI Adama		Radio "La voix du paysan"
58	OUEDRAOGO Jean-Victor		Agence d'information du Burkina
59	SISSOKO Saïdou		ADSI
60	DIALLO Issa Joseph	Maire	Mairie OHG
61	TANDIA Cheikh Tidiane	Directeur Général	CREPA
62	ZONGO Alfred		BUCO